eaux & vilaine
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
DU BASSIN DE LA VILAINE

L'Unité de Gestion Vilaine Aval d'Eaux & Vilaine



Rapport d'activité 2025

Table des matières

PREAMBULE 3

I. LE TERRITOIRE 4

II. LA GOUVERNANCE 6
A. Le bureau et le comité territorial de l'Unité de Gestion Vilaine Aval 6
B. Les élus référents communaux 7
C. Les comités de pilotage 7

III. LE SERVICE 9

IV. LA STRATEGIE 11

V. LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES 13
A. Méthodologie 13
B. Localisation des travaux UGVA 2025 15
1) Bassin versant des marais de Redon et de Vilaine 16
2) Bassin versant du Canut Sud 18
3) Bassin versant du Saint-Éloi 22

VI. LA RESTAURATION DU MAILLAGE BOCAGER 31
A. Préservation du bocage 31
B. Amélioration du réseau bocager 32
C. Gestion bocagère et valorisation 35

VII. LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES 37

VIII. LES ETUDES & L'INGENIERIE 54

IX. L'ANIMATION TERRITORIALE 66
A. Pédagogie 66
B. Presse 68
C. Communication institutionnelle 72
D. Newsletter 74
E. Visites de sites 74
F. Evénementiel 75
G. EPCI 76

X. BILAN TECHNICO-FINANCIER 77

XI. ANNEXES 79

PREAMBULE

Redon Agglomération, Arc Sud Bretagne, Questembert Communauté et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération ont transféré en 2019 à l'EPTB Eaux & Vilaine la compétence Gestion des milieux aquatiques et les compétences associées bocage, ruissellement et pollutions diffuses.

L'EPTB Eaux & Vilaine, avec la mise en place du service « Unité de Gestion Vilaine Aval », est désigné comme maître d'ouvrage des études et des opérations de restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant Vilaine aval.

La feuille de stratégie 2020-2025 et la feuille de route 2020-2022 encadrent le premier contrat territorial de l'Unité de Gestion Vilaine Aval signé avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Bretagne, les Départements d'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Atlantique, la Fédération Départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques d'Ille-et-Vilaine, cofinancé également par le Département du Morbihan.

Le programme d'actions est réparti selon différents volets (Milieux aquatiques, Pollutions diffuses, Acquisition foncière), il respecte les enjeux prioritaires du 11ème programme de l'Agence de l'eau et est structuré selon 3 axes sous maîtrise d'ouvrage EPTB :

- Axe 1 : Mettre en œuvre les programmations d'actions en faveur des Milieux Aquatiques sur le marais de Vilaine, ses affluents et le Canut Sud.

Il s'agit de restaurer les masses d'eau par une approche de la fonctionnalité hydrologique en lien avec la qualité biologique du marais récepteur.

- Axe 2 : Réaliser les diagnostics nécessaires à la construction de programme d'actions en faveur de la morphologie des cours d'eau sur les bassins orphelins et sur le Trévelo.

Il s'agit de comprendre le fonctionnement et les pressions existantes afin d'enclencher dès 2023 voire 2022 de nouvelles actions sur les bassins du Saint-Eloi, du Marzan, du Rodoir et d'assurer la continuité des actions sur le Trévelo.

- Axe 3 : Evaluer les pressions agricoles à l'origine de la dégradation des masses d'eau et construire une programmation d'actions.

Il s'agit de disposer d'une programmation permettant de mettre en place dès 2023 des actions pour limiter l'impact des pollutions diffuses agricoles.

I. LE TERRITOIRE



Le **territoire de l'Unité de Gestion Vilaine Aval est situé au sud du bassin versant de la Vilaine.** Il s'étend sur une superficie de 900 km², soit **8 % du bassin versant de la Vilaine.**

4 EPCI sont situés sur le territoire de l'Unité de Gestion Vilaine Aval : REDON Agglomération, la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, Questembert Communauté et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération..

900 KM²
Superficie

111 200 HABITANTS
répartis sur **2 régions, 3 départements, 4 EPCI, 49 communes**

1 500 KM
Cours d'eau

19 masses d'eau

NATURA 2000
Marais de Vilaine
Estuaire Baie de Vilaine



Seulement **5 %** des **masses d'eau en bon état écologique** sur le territoire de l'**Unité de Gestion Vilaine Aval.**

XX exploitations agricoles

59% de **Surface Agricole Utilisée**

Enjeux

Au regard de l'état dégradé des masses d'eau constaté, des fortes pressions qui s'exercent sur les milieux et des objectifs ambitieux fixés (SDAGE Loire-Bretagne), Eaux & Vilaine oeuvre à :

- **Préserver et améliorer la ressource** en eau tant en qualité qu'en quantité ;
- **Préserver et restaurer les milieux aquatiques** ;
- **Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire** pour démultiplier les actions.

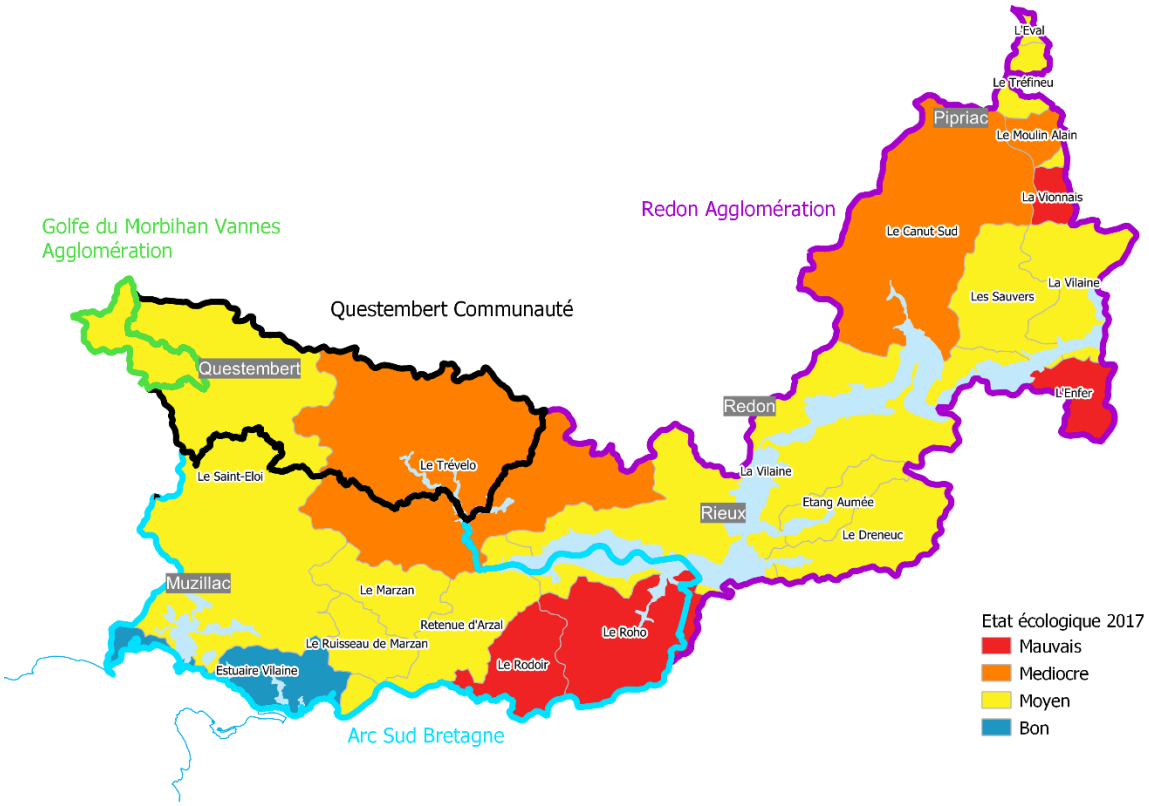


Figure 1 : carte de l'état des masses d'eau de l'Unité de Gestion Vilaine Aval

II. LA GOUVERNANCE

A. Le bureau et le comité territorial de l'Unité de Gestion Vilaine Aval



Figure 2 : instances de l'Unité de Gestion Vilaine Aval

Le Comité Territorial agit à l'échelle de l'unité de gestion créée par les décisions de transfert « à la carte » des compétences GEMA et associées par les EPCI vers Eaux & Vilaine, c'est-à-dire, ici à l'échelle de l'unité Aval.

Le Comité Territorial de l'unité est composé de 2 collèges qui réunissent 17 élus :

- un collège composé des 8 délégués titulaires et suppléants des EPCI siégeant au comité syndical de Eaux & Vilaine : 5 élus délégués titulaires (deux pour Redon Agglomération et un pour chacune des 3 autres EPCI), 3 élus délégués suppléants EPTB (1 pour Arc Sud Bretagne, Questembert Communauté et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération)
- un collège formé des 9 membres désignés « cooptés » désignés par les EPCI. Elus communautaires ou communaux, ils participent également aux groupes de pilotage projet et assurent le lien entre les EPCI et les communes.

EPCI	Président	Elus Délégués EPTB	Elus cooptés
Arc Sud Bretagne	Bertrand Roberdel	Bertrand Roberdel (Nivillac) Régine ROSSET (Billiers)	Patrick GERAUD (Nivillac) Hervé LEFEBVRE (Arzal) Laurence BAUDAIS (Muzillac)
Golfe du Morbihan Vannes Agglomération		Michel GUERNEVE (Locqueltas) Thierry EVENO (Saint Avé)	Marylène CONAN (Sulniac)
Questembert Communauté		Joël TRIBALLIER (Le cours) Raymond HOUEIX (Le Cours)	Bernard CHAUVIN (Caden) Laurent LE COINTE (Limerzel) Jacky CHAUVIN (Questembert)
Redon Agglomération		Jean-François MARY (Allaire) Yohann MORISOT (Chapelle de Brain)	Jean-Yves COLLEAUX (Langon) Fabrice SANCHEZ (Massérac)

Les élus du comité territorial examinent et proposent les orientations techniques, politiques et financières pour la mise en œuvre des actions Gema et associées. Le comité territorial a aussi pour fonction de suivre la bonne exécution du protocole de transfert signé par l'ensemble des parties en date du 29 mars 2019.

Le Président du comité territorial est désigné parmi les élus délégués titulaires. Il est aussi Vice-Président, membre du bureau syndical de Eaux & Vilaine.

Enfin, les élus délégués titulaires (5) constituent le bureau territorial de l'Unité de Gestion Vilaine Aval. Le bureau a vocation à traiter des affaires courantes du Comité Territorial. Il examine notamment des dossiers qui seront ensuite soumis au Comité Territorial.

Le bureau et le comité territorial, ont été sollicités le 4 juillet, le 5 septembre et le 17 octobre 2025 en conférence des Présidents des EPCI pour travailler sur l'ambition 2026-2028 et le lien avec la Prévention des Inondations.

B. Les élus référents communaux

A la demande du comité territorial, les communes ont été sollicitées pour identifier un élu référent et faire le lien avec les opérations que le service mène sur le terrain. 38 élus désignés par les communes participent notamment aux comités de pilotage projet, aux groupes de travail locaux et à la concertation en phase travaux. Ils font le lien avec les opérations que le service mène sur le terrain.

C. Les comités de pilotage

Le comité de pilotage annuel de l'Unité de Gestion Vilaine Aval

Le comité de pilotage de l'Unité de Gestion Vilaine Aval se réunit 1 fois par an. Il permet de faire le bilan N-1 et le prévisionnel de l'année N. Le Président de l'Unité de Gestion Vilaine Aval y siège ou désigne un membre du bureau.

Sont invités :

- Les élus du comité territorial
- Les élus référents communaux
- Les partenaires techniques
- Les partenaires financiers

Cette année, il ne s'est pas tenu sous son format classique en raison des nombreuses instances programmées dans le cadre de la construction du nouvel Accord de Territoire 2026-2028.

Les comités de pilotage projets de l'Unité de Gestion Vilaine Aval

Un comité de pilotage projet est dédié à l'élaboration d'un programme d'actions lié à une thématique spécifique ou à un territoire délimité. Il suit l'avancement des études et des travaux et assure le contact avec les usagers, soit à l'échelle d'un sous-bassin soit à l'échelle d'un projet.

Le Président de l'Unité de Gestion Vilaine Aval y siège ou désigne un membre du bureau territorial.

En 2025, 7 comités techniques et 3 comités de pilotage sont réunis :

- Comités techniques
 - 25 septembre 2025 : COTECH Présentation et travail technique de la stratégie de l'Accord de Territoire UGVA
 - 20 novembre 2025 : COTECH Présentation technique de la programmation de l'Accord de territoire UGVA
 - 26 mai 2025 : COTECH AGRICOLE Bilan & évaluation du contrat territorial
 - 15 septembre 2025 : COTECH AGRICOLE avec les producteurs d'eau potable
 - 20 mars 2025 : COTECH milieux aquatiques
 - 9 janvier 2025 : Renaturation et aménagement paysager du ruisseau du Tohon
 - 27 février 2025 : COTECH bocage
- Comités de pilotage
 - 20 juin 2025 : COPIL Bilan technique et financier détaillé et premiers éléments de la stratégie de l'accord de territoire UGVA
 - 2 décembre 2025 : Pré-validation politique de l'Accord de territoire
 - 28 janvier 2025 : Renaturation et aménagement paysager du ruisseau du Tohon

Sont invités :

- Les élus du comité territorial de l'Unité de Gestion Vilaine Aval
- Les élus référents communaux *(pour un comité de pilotage projet à l'échelle d'un sous bassin)*
- Les partenaires techniques
- Les partenaires financiers

	Comité de pilotage	**Comité technique**
Unité Vilaine aval annuel multithématique	0	-
Agricole		2
Renaturation et aménagement paysager du ruisseau du Tohon	1	1
Bilan technique et financier détaillé et premiers éléments de la stratégie de l'accord de territoire UGVA	1	
Présentation et travail technique de la stratégie de l'Accord de Territoire UGVA		1
Présentation technique de la programmation de l'Accord de territoire		1
Pré-validation politique de l'Accord de territoire	1	

	Comité de pilotage	Comité technique
Milieux aquatiques		1
Bocage		1

Figure 3 : tableau des COPIL ET COTECH 2025

III. LE SERVICE

L'équipe de l'UGVA est composée en 2025 de 11 agents afin d'atteindre l'ambition fixée sur un territoire de 900 km² soit :

- Une coordinatrice
- Une animatrice territoriale
- Une assistante
- Quatre techniciens milieux aquatiques qui réalisent les travaux sur les bassins du St Eloi/Trévelo, Canut sud et marais de Redon
- Un chargé de mission milieu aquatiques
- Deux animateurs bocage qui poursuivent les actions Breizh Bocage sur tout le territoire et développent les actions sur le territoire ligérien de l'unité
- Un chargé de mission agricole

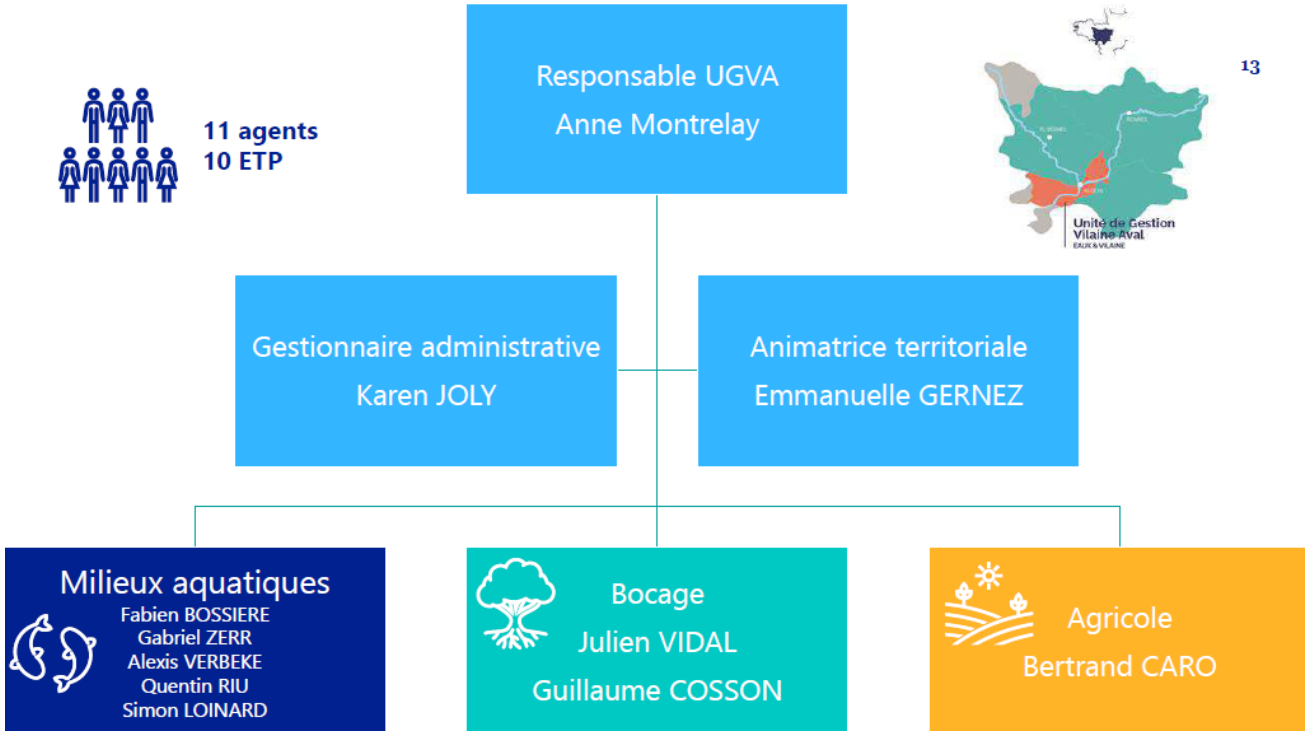


Figure 4 : organigramme du service de l'Unité de Gestion Vilaine Aval



Figure 5 : fiche contact du service de l'Unité de Gestion Vilaine Aval

IV. LA STRATEGIE

Des actions pour préserver et améliorer la ressource en eau.

Notre stratégie

Eaux & Vilaine intervient sur différents leviers, notamment des travaux de restauration des **milieux aquatiques**, de plantation du **bocage**. Eaux & Vilaine mène aissi des actions auprès d'acteurs, tels que la **profession agricole** pour accompagner l'évolution des pratiques.

Eaux & Vilaine concentre ses **interventions sur des masses d'eau jugées prioritaires** en garantissant une **approche systémique** sur les projets. Les équipes travaillent et communiquent en transversalité pour faciliter l'intégration des enjeux de l'eau dans l'ensemble des politiques publiques et contribuent à adapter notre territoire aux effets du changement climatique. Enfin, Eaux & Vilaine travaille en coordination avec des **maîtrises d'ouvrage agricoles associées**.

L'atteinte de ces objectifs est cependant en partie conditionnée à l'arrêt de toute nouvelle dégradation sur l'eau et les milieux.



8M€
Montant du programme d'actions inscrites au contrat territorial 2023-2025.

Le contrat territorial de bassin versant 2023-2025

Le contrat territorial de bassin versant 2023-2025 est un programme d'actions pluriannuel soutenu financièrement par l'agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Bretagne, le Département d'Ille-et-Vilaine et le Département du Morbihan.

Les **milieux aquatiques**

>>> La restauration des milieux aquatiques



Actions

- La **remise des cours d'eau dans leur lit d'origine**.
- Le **reméandrage des cours d'eau**.
- La **restauration des zones humides** de source.
- La **remise à ciel ouvert des cours d'eau**.
- Le **réhaussement de la ligne d'eau** par l'apport de matériaux.

Bénéfices

- Un **cours d'eau reconnecté** à sa nappe souterraine et ses zones humides.
- L'**amélioration des capacités de stockage** l'hiver **et de restitution** l'été.
- Une **dynamique d'écoulement** retrouvée.
- Des **milieux mieux oxygénés**.
- Une **rivière vivante** aux **écoulements, habitats et espèces diversifiés**.

V. LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

A. Méthodologie

Objectif :

Reconnecter le cours d'eau avec la nappe d'accompagnement, restaurer les habitats, et diversifier les écoulements.

Travaux préparatoires :

- ✓ Reprise des éléments figurants dans l'étude préalable
- ✓ Relevés topographiques, sondage pédologique
- ✓ Recherche d'éléments historiques (carte ancienne, cadastre Napoléonien, témoignage de riverain…)
- ✓ Utilisation du logiciel de cartographie (QGIS)
- ✓ Élaboration du projet
- ✓ Présentation du projet aux propriétaires et instances concernées
- ✓ Piquetage et cubage des futurs projets à l'aide des outils adaptés (GPS RTK centimétrique…)
- ✓ Rédaction des avants projets pour porter à connaissance
- ✓ Rédaction des DT-DICT
- ✓ Préparation des travaux avec les entreprises sous-traitantes
- ✓ Suivis biologiques et pêches de sauvetage

La technique de restauration

Le choix privilégié de la **restauration de cours d'eau dans le talweg originel** s'appuie sur des données historique (le cadastre napoléonien…) et sur des retours d'expériences. Ce choix de technique de restauration est ambitieux et parfois difficile à faire accepter aux propriétaires fonciers. Mais au regard du contexte hydrologique et géologique du territoire, cette technique est sans doute, sur le long terme, la plus à même d'améliorer durablement l'ensemble des compartiments hydromorphologiques des cours d'eau.

Les travaux consistent à recreuser un lit en fond de vallée à l'emplacement exact du cours d'eau originel. Ces travaux de creusement sont plus ou moins importants selon que l'ancien lit a été totalement comblé ou que les anciens méandres sont encore apparents.

Le matériel utilisé est adapté au contexte naturel et au gabarit du cours d'eau à restaurer : pelleteuse 1.5T à 26T, dumper léger, camion benne et tracteur remorque. D'autres matériels peuvent être utilisés : compacteur, grue etc….

Le cours d'eau recreusé est légèrement sous dimensionné par rapport à un tronçon de référence situé au plus proche des travaux. Les berges sont droites et la profondeur du lit dépend directement de la profondeur à laquelle on retrouve le matelas alluvial originel. Dans le cas de remblais importants, les berges sont talutées en pentes douces ou le terrain est préalablement décapé. Dans tous les cas, le nouveau lit est légèrement sous creusé. Ces actions s'inscrivent sur le long terme et il faut compter sur la dynamique naturelle du cours d'eau et sa capacité à éroder et redistribuer les substrats pour parachever le travail.

Le suivi après travaux permet de visualiser les différents phénomènes d'ajustement du cours d'eau, il est donc souvent judicieux d'attendre pour mieux adapter les travaux et mesures correctives à mettre en œuvre.

Les suivis après travaux ont notamment permis de mettre en évidence les difficultés qu'ont les cours d'eau du territoire (contexte argileux) à éroder et redistribuer les substrats présents naturellement dans le lit mineur restauré. Pour répondre à cette problématique, des fosses peuvent être creusées en extérieur de méandre afin de dynamiser le cours d'eau et d'augmenter sa capacité de rééquilibrage naturel. Les points durs (souches, blocs, bois morts…) sont conservés et enrichis de nouveaux apports.

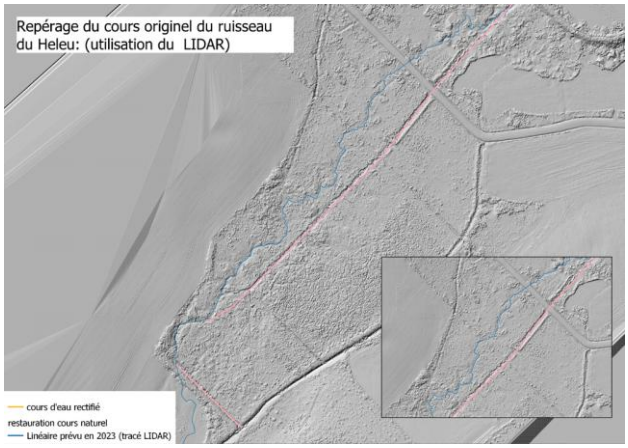
Le cadastre Napoléonien numérisé

Cet outil est disponible en ligne au niveau des archives départementales. Celui-ci est géoréférencé avec un logiciel de cartographie (QGIS, ArcGIS…). Suivant le contexte topographique très spécifique d'un territoire à l'autre, il est possible de retrouver le lit originel des cours d'eau sur des linéaires très importants. Les ortho photos anciennes permettent de compléter et de vérifier les tracés obtenus grâce au cadastre napoléonien.



Le LIDAR

Les outils de cartographie « classique » ne permettent pas toujours de retrouver le lit d'origine du cours d'eau, Eaux & Vilaine dispose d'un drone équipé d'un LIDAR. Cet outil de topographie permet de dessiner précisément le relief des parcelles concernées et d'identifier le talweg originel du cours d'eau.



B. Localisation des travaux UGVA 2025

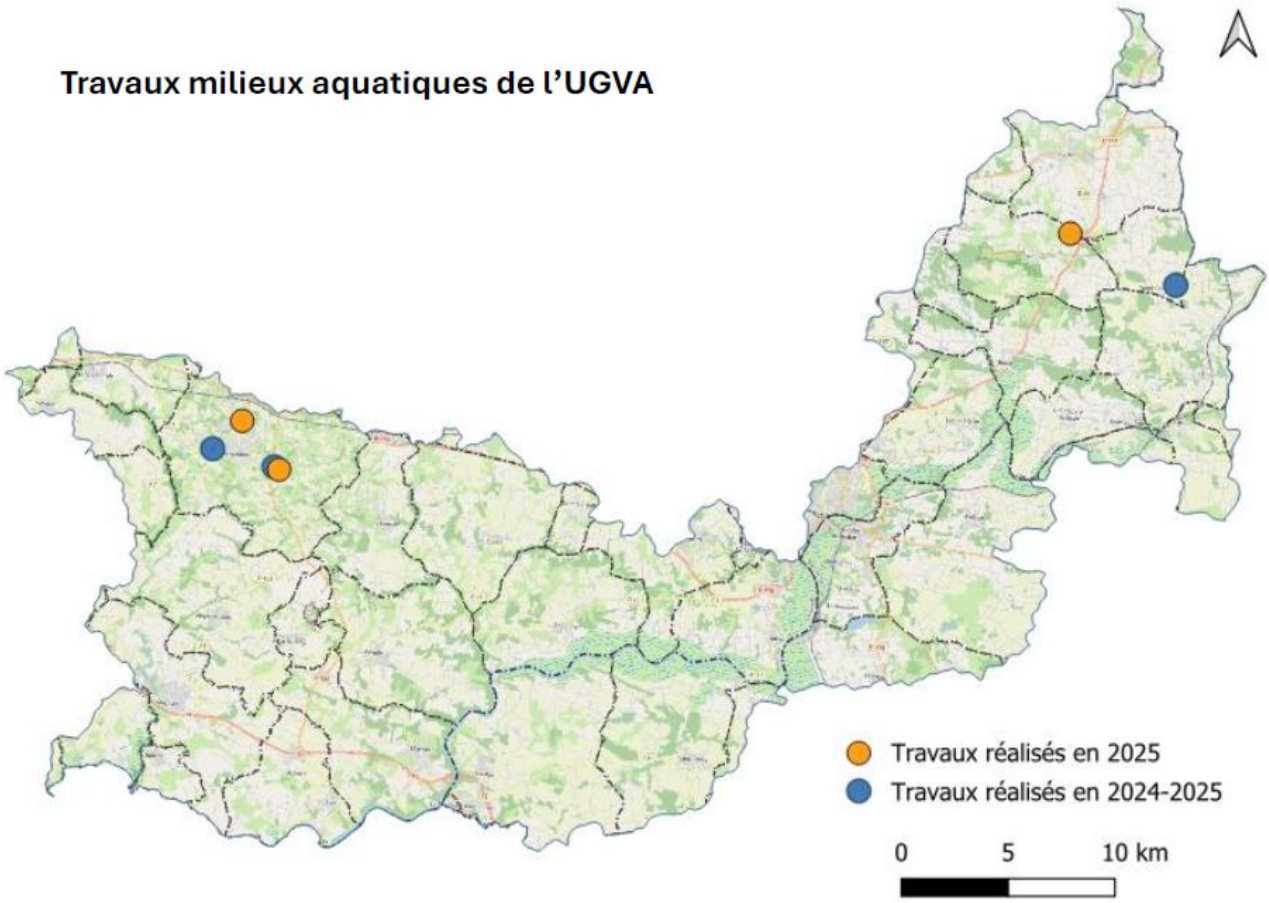


Figure 6 : localisation des travaux réalisés en 2025

6 Projets ; 3 km de cours d'eau restaurés ; 400 m² de plan d'eau supprimé
11 ha de zones humides restaurées ; 719 000 € TTC

1) Bassin versant des marais de Redon et de Vilaine

Finalisation des travaux de restauration de la Belle Perche :



Les travaux réalisés :

- Remise du cours d'eau dans le lit d'origine, avec un rehaussement et une diversification des 100 derniers mètres. L'objectif est de redonner un gabarit naturel et fonctionnel, un tracé varié et des profils adaptés à la géométrie d'équilibre du cours d'eau.
- Rehaussement et diversification d'un segment de 70 mètres par recharge avec la granulométrie locale, afin de favoriser le débordement, la dissipation d'énergie et de retrouver une pente d'équilibre cohérente avec le nouveau lit reconnecté.
- Reconnexion et rehaussement de la nappe alluviale, pour améliorer la résilience hydrologique en étiage et favoriser la recharge des zones humides.
- Suppression de remblais pour retrouver le tracé naturel et les milieux naturels d'origine, en favorisant le caractère humide et tourbeux du milieu.
- Changement d'ouvrages perturbants (comme les buses) par des ouvrages transparents (passerelles) pour rétablir la continuité écologique du secteur.
- Pose de clôtures pour éviter le piétinement équin et préserver les berges.

Ces travaux s'inscrivent dans une démarche de restauration s'appuyant sur la dynamique naturelle du cours d'eau pour améliorer la biodiversité et les fonctionnalités hydromorphologiques.

Cout des travaux : 184 392€ TTC



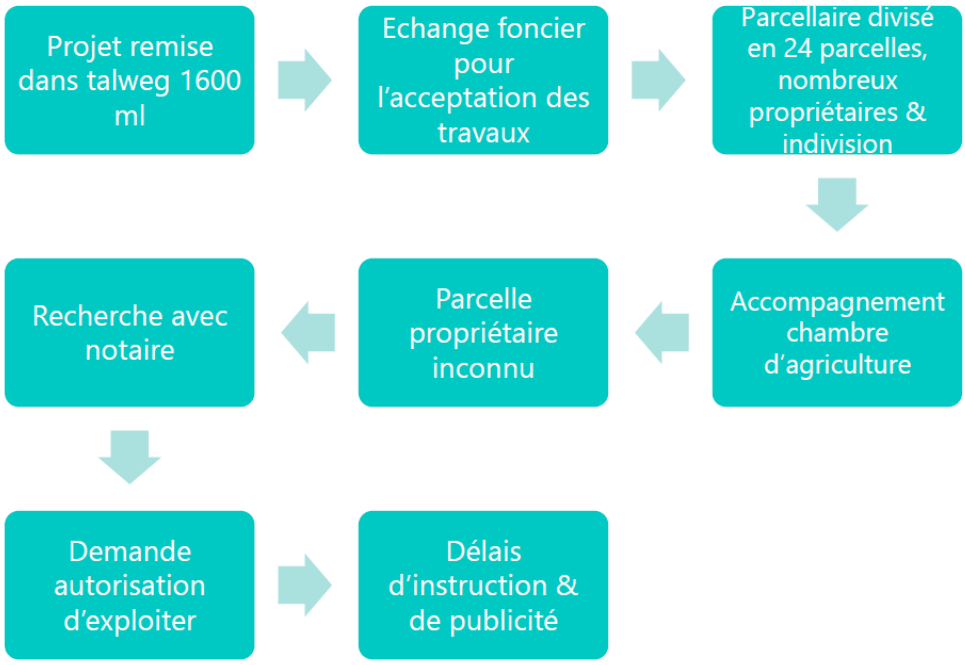
Figure 7 : ruisseau de la Belle Perche fraîchement restauré

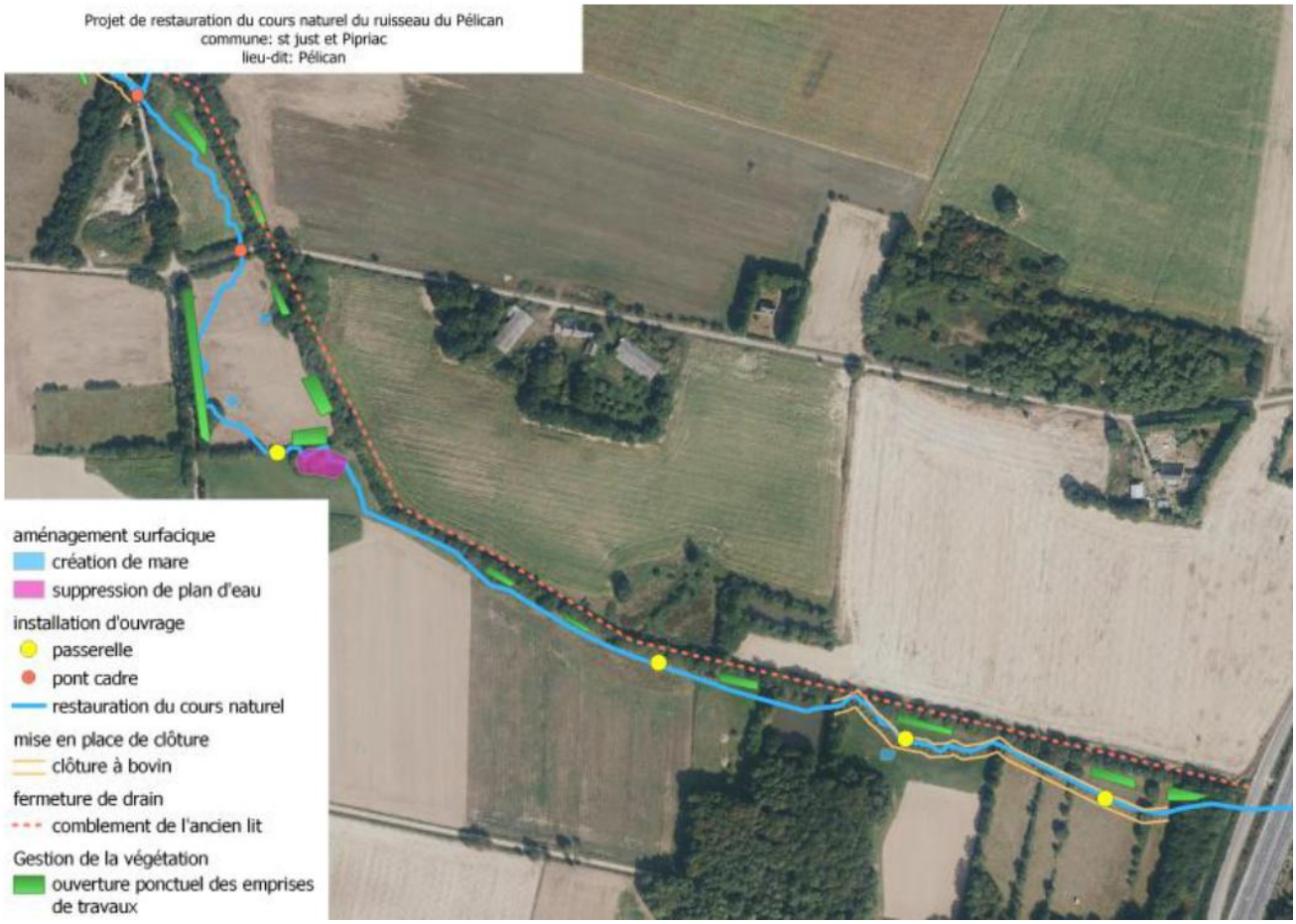
2) Bassin versant du Canut Sud

Restauration du ruisseau du Pélican à Saint-Just et Pipriac (35) :



Etapes clés du projet :





Méthodologie employée :

- Utilisation de sources historiques (cadastre napoléonien, ortho photos de 1950) pour identifier le tracé originel.

- Implantation du tracé avec des jalons.
- Libération des emprises foncières nécessaires.
- Recherche du lit originel par tranchées perpendiculaires au sens d'écoulement.
- Recherche et récupération des substrats originels du cours d'eau à l'avancement.

Actions réalisées :

- Restauration du ruisseau dans son talweg originel, sans apport de matériaux de carrière pour le lit mineur : 1700 mètres linéaires.
- Pose d'un pont cadre sous une voie communale.
- Installation de passerelles agricoles pour le franchissement.
- Pose de clôtures pour limiter l'accès des bovins et préserver les berges.
- Curage de 3 mares pour favoriser la biodiversité (notamment les amphibiens).
- Dessouchage de la ripisylve de l'ancien cours d'eau.
- Comblement total de l'ancien lit après récupération des substrats.
- Pêche de sauvetage : constat d'une baisse de la biodiversité piscicole (seules la loche franche et la perche soleil retrouvées en 2023, contre une diversité plus importante avant la sécheresse de 2022).

Cout des travaux : 350 000€ TTC



Figure 8 : chantier de restauration du Pélican

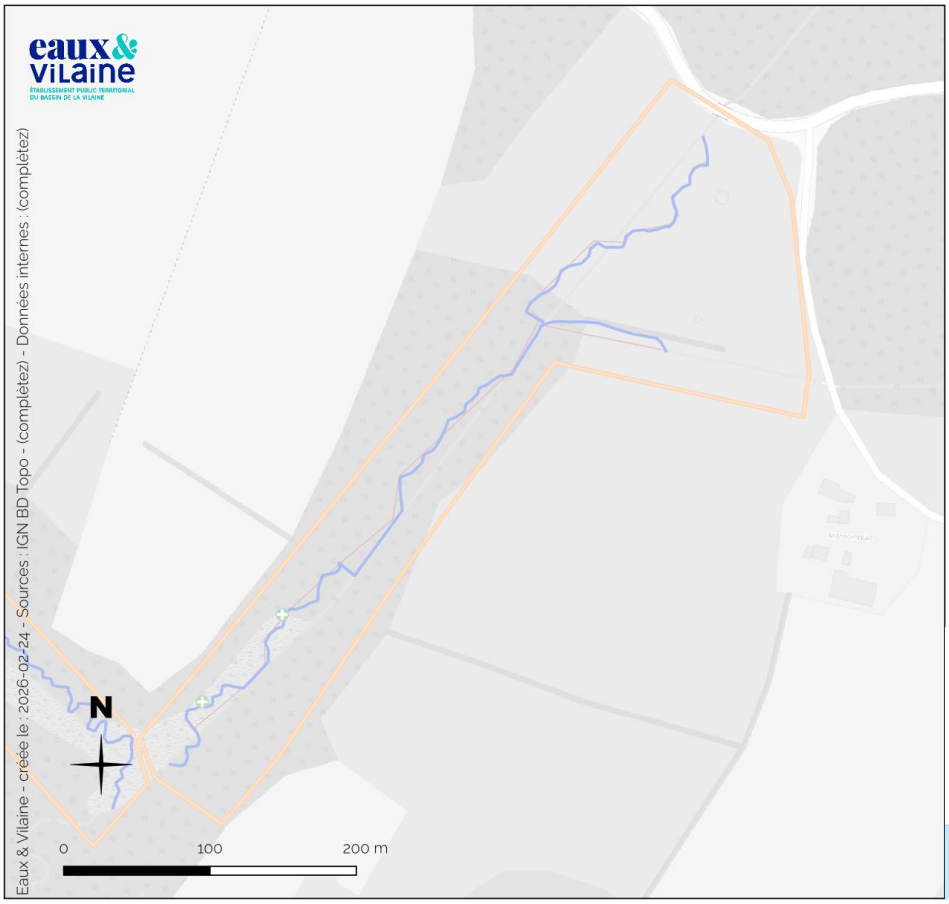
Restauration écologique et paysagère du Fougeray à Pipriac :

En 2025, plusieurs travaux ont été engagés.

D'une part, l'installation d'un pont-cadre avec banquette à faune a été réalisée rue Laennec, sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine (CD35). Ces travaux, confiés à l'entreprise MarcTP, constituent une étape préliminaire essentielle pour permettre la remise à ciel ouvert du ruisseau du Fougeray dans le centre-bourg de Pipriac.

Par ailleurs, des aménagements paysagers ont été menés sur la partie amont du ruisseau. Ces travaux, pilotés par la commune de Pipriac, ont mobilisé plusieurs entreprises spécialisées : Eurovia pour les cheminements, Jourdanière Nature pour les passerelles en bois, Althea Nova pour les passerelles métalliques et les clôtures, et Leroy Paysages pour les aires de jeux.
L'ensemble de ce chantier, incluant les travaux paysagers et la maîtrise d'œuvre, doit être achevé d'ici octobre 2026.

3) Bassin versant du Saint-Éloi







BILAN 2025
Travaux milieux aquatiques 2025

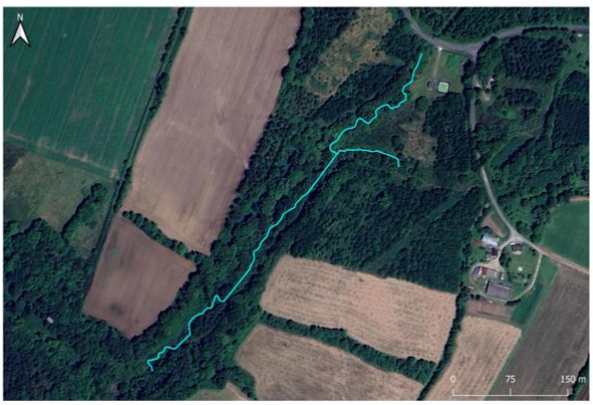
630 ml de cours d'eau restauré









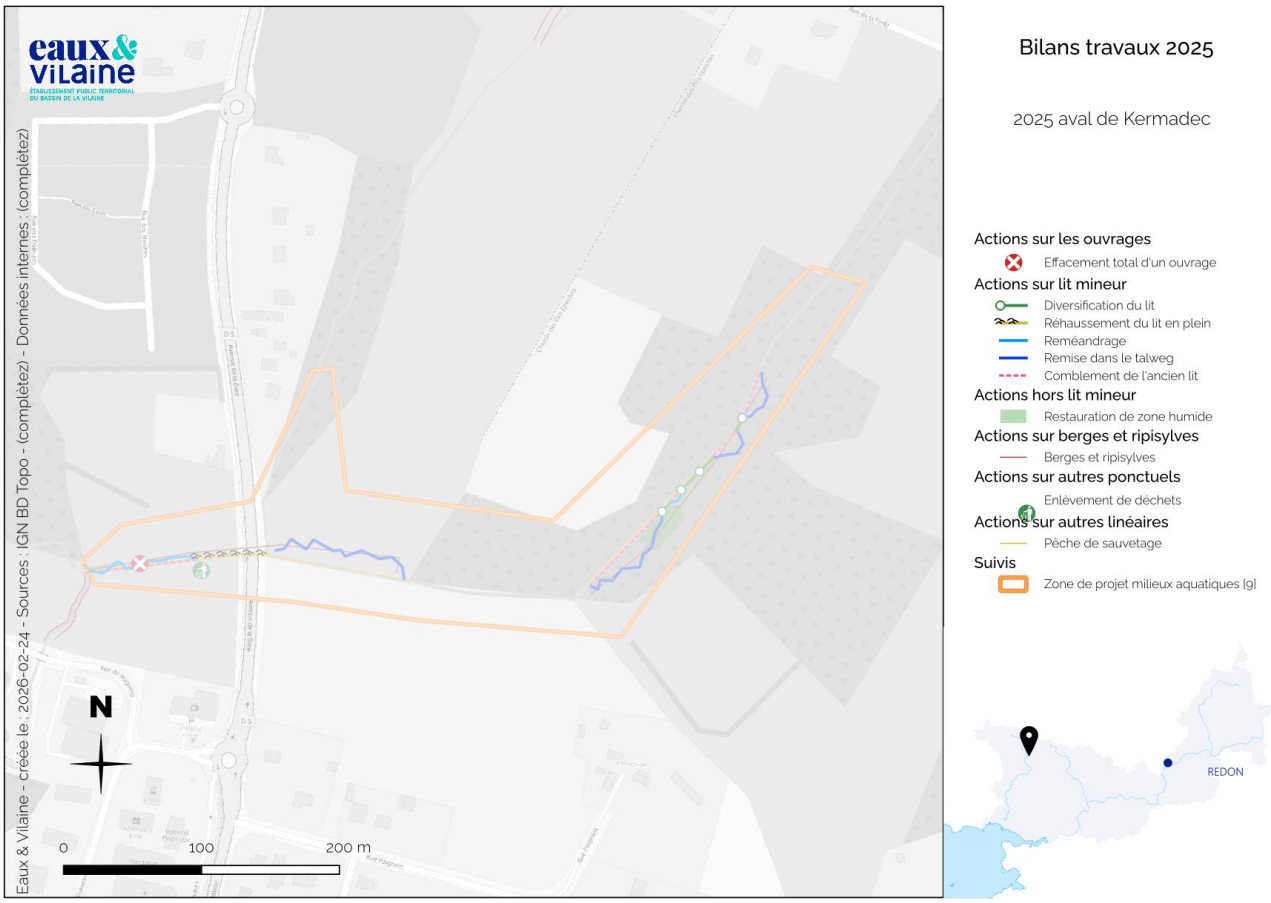






630 ml de cours d'eau ont été restaurés sur le ruisseau du Logo, à Questembert (56) : remise en talweg, reméandrage, rehaussement du lit.
2 passerelles à engin ont été installées afin de conserver des accès.

Coût des travaux : 100 000€ TTC



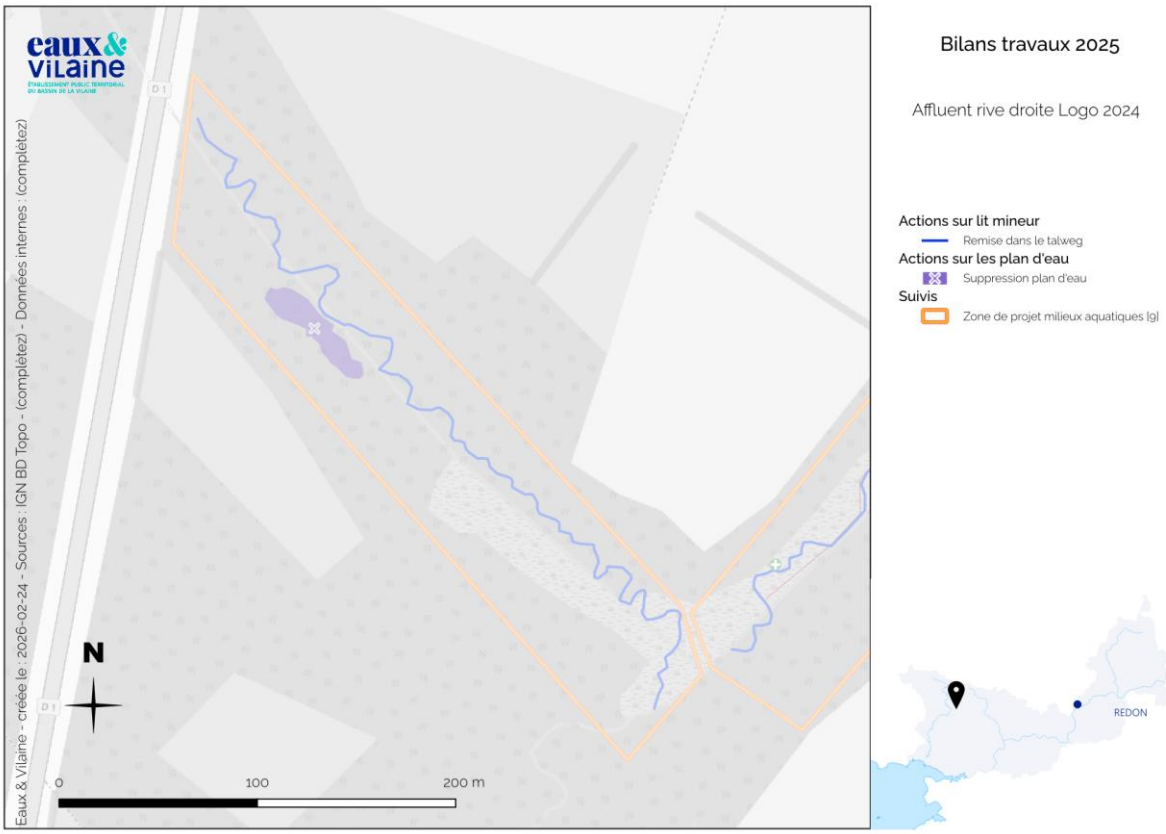
Toujours sur la commune de Questembert, 500 ml de cours d'eau ont été restaurés en aval de Kermadec (remise en talweg, reméandrage, rehaussement du lit).
110 ml de talus ont été créés pour ceinturer la zone humide
1000 m3 de remblais retirés en zone humide
2 passerelles à engin seront installées en 2026.
Coût des travaux : 90 000€ TTC





Figure 9 : ruisseau restauré de Kermadec

Finalisation des travaux de restauration d'un affluent du Logo :



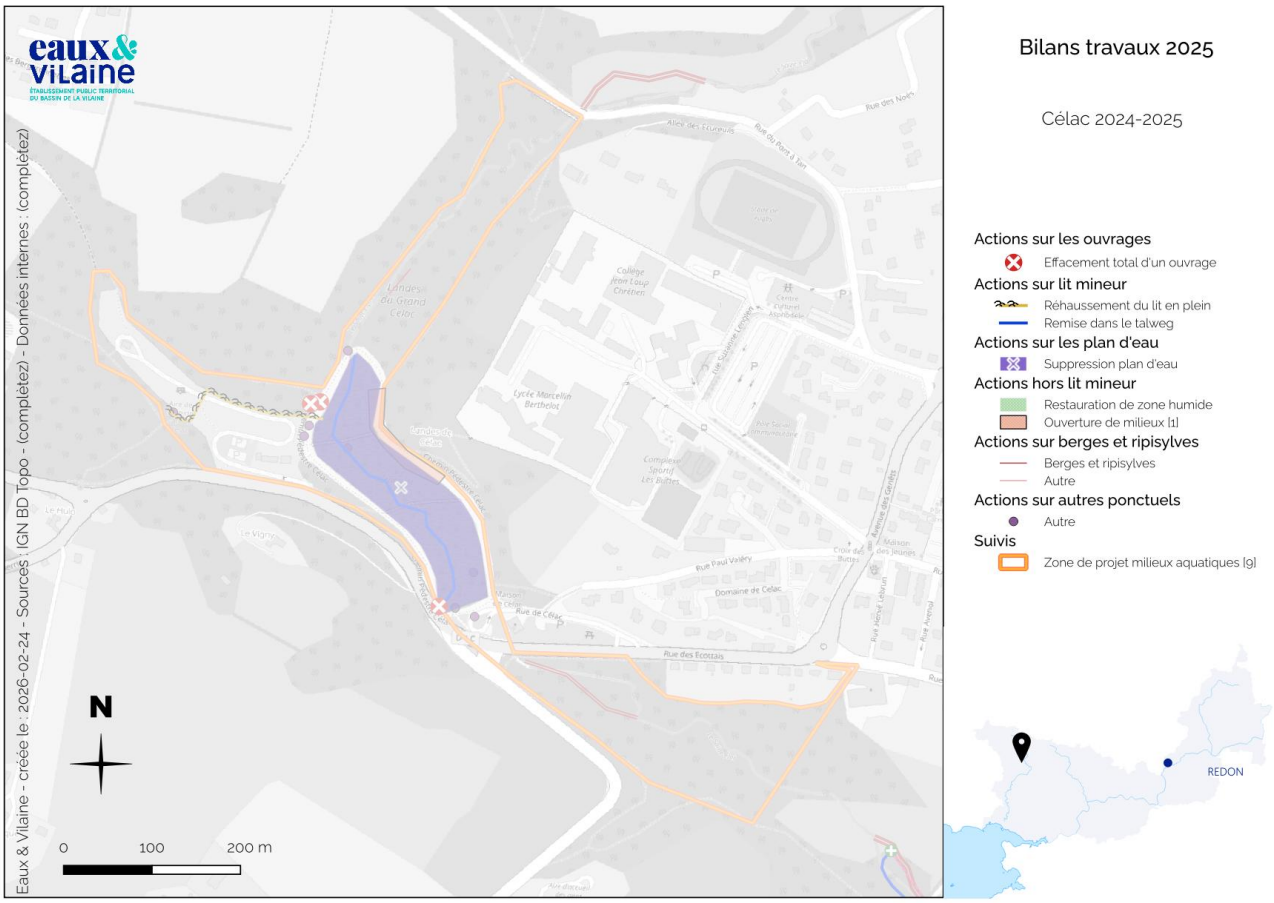
- Fin de la remise en talweg par la mise en eaux du nouveau tracé.
- Fin du terrassement et de la reprise des remblais

Coût des travaux : 44 892€ TTC



Figure 10 : ruisseau du Logo restauré

Zoom sur la restauration du Tohon – étang de Célac à Questembert (56) :



Suite à la vidange du plan d'eau réalisée en 2024, les travaux milieux aquatiques et d'aménagements paysagers se sont poursuivis en 2025. La restauration du Tohon et de sa zone humide attenante sont des restaurations passives. Aucune intervention n'a eu lieu sur le cours principal et aucun ensemencement n'a été nécessaire. Le cours d'eau s'est ainsi reméandré sur 350 ml et la végétation a repris ses droits sur 2 hectares. Le transit sédimentaire a repris naturellement et un nouveau substrat alluvial s'est déposé sur le cours d'eau restauré ainsi qu'en aval de la zone de projet.
Les travaux suivants ont été réalisés sous la maîtrise d'ouvrage d'Eaux & Vilaine :

- La suppression de l'ouvrage de retenue
- La recharge d'un affluent du Tohon en rive droite sur 150 ml afin de favoriser les débordements
- La reconnexion de cet affluent au Tohon et la suppression de 2 passages busés
- La mise en place d'une passerelle béton habillage bois en remplacement d'un des passages busés
- La mise en place d'une nouvelle passerelle piétonne
- Le retalutage des berges de l'ancien plan d'eau pour adoucir la pente
- La coupe d'arbres dont la chute avez dégradé les berges du cours d'eau en amont de la zone humide restauré

Compte tenu de la faible portance du sol, la création de mares prévue sur site a dû être reportée à 2026.

Les travaux d'aménagements paysagers sont sous la maîtrise d'ouvrage de la commune de Questembert. Les principaux travaux en 2025 ont été la réalisation de 2 platelages qui permettent à la population de traverser la zone humide restaurée. Les personnes peuvent alors se réapproprier le site en étant au plus près de la zone humide et du cours d'eau restauré. Ils peuvent être submergés en cas de crue et ont été conçus en ce sens.
Les travaux paysagers se poursuivront en 2026 avec la requalification de l'aire de camping-car attenante à la

zone humide restaurée. Sur cette aire, une partie de la voirie sera désimperméabilisée pour permettre une meilleure infiltration de l'eau dans le sol. Des aménagements conviviaux et sportifs seront créés.

Coût des travaux pour 2025 : 44 600€ TTC

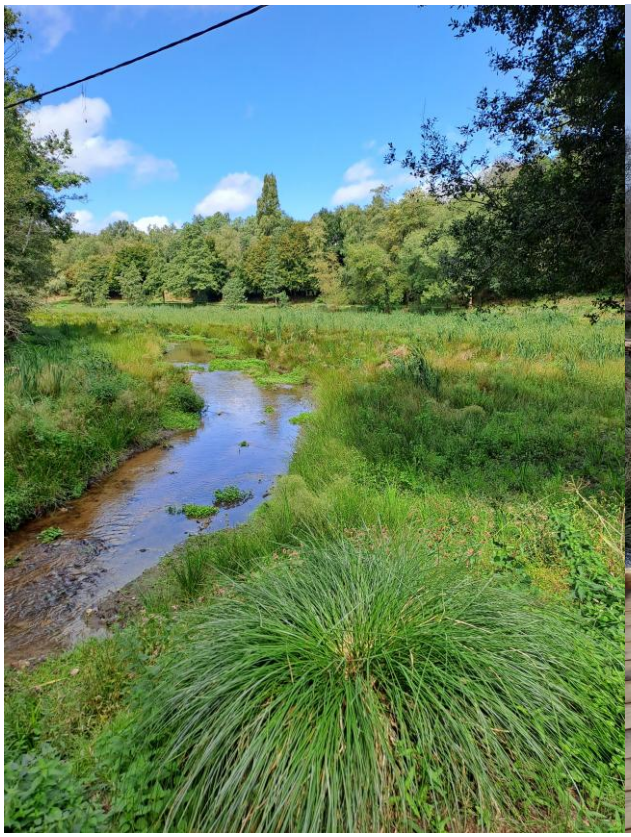


Figure 11 : ruisseau du Tohon et zone humide

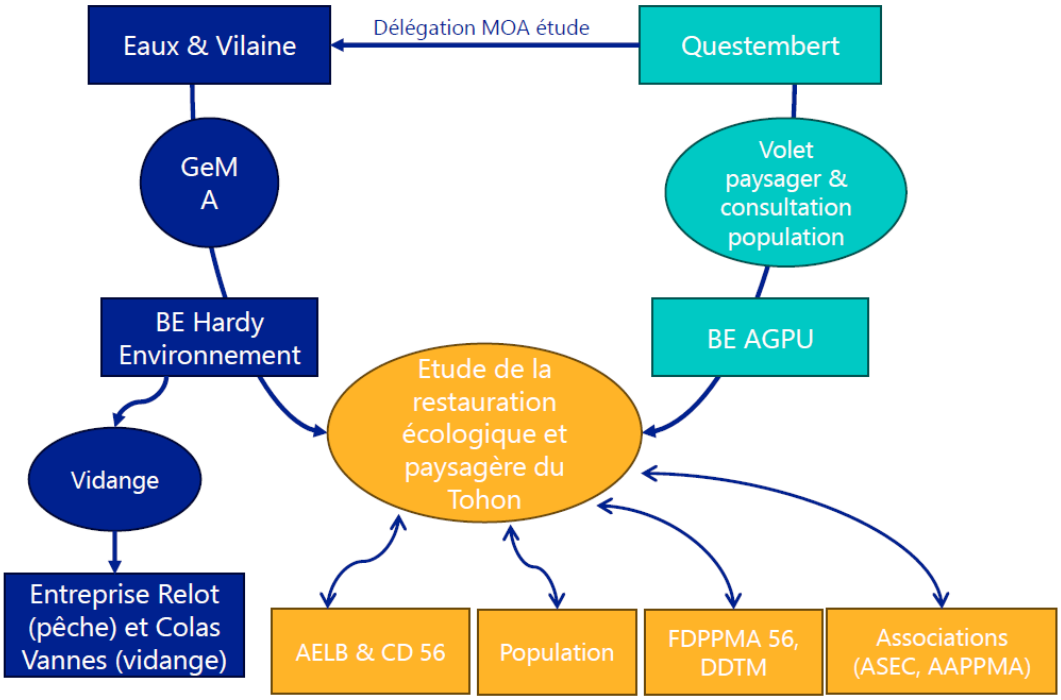


Figure 12 : platelage en bois surplombant la zone humide

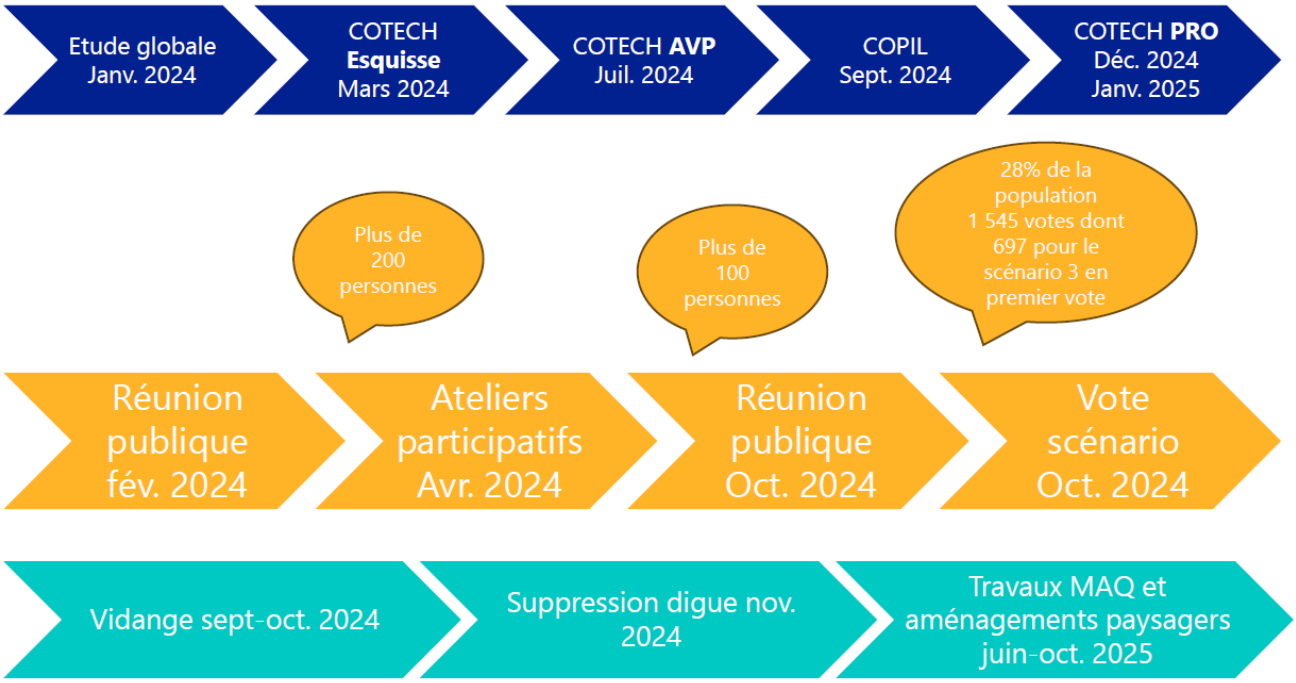


Figure 13 : site de Célac à Questembert: avant / après

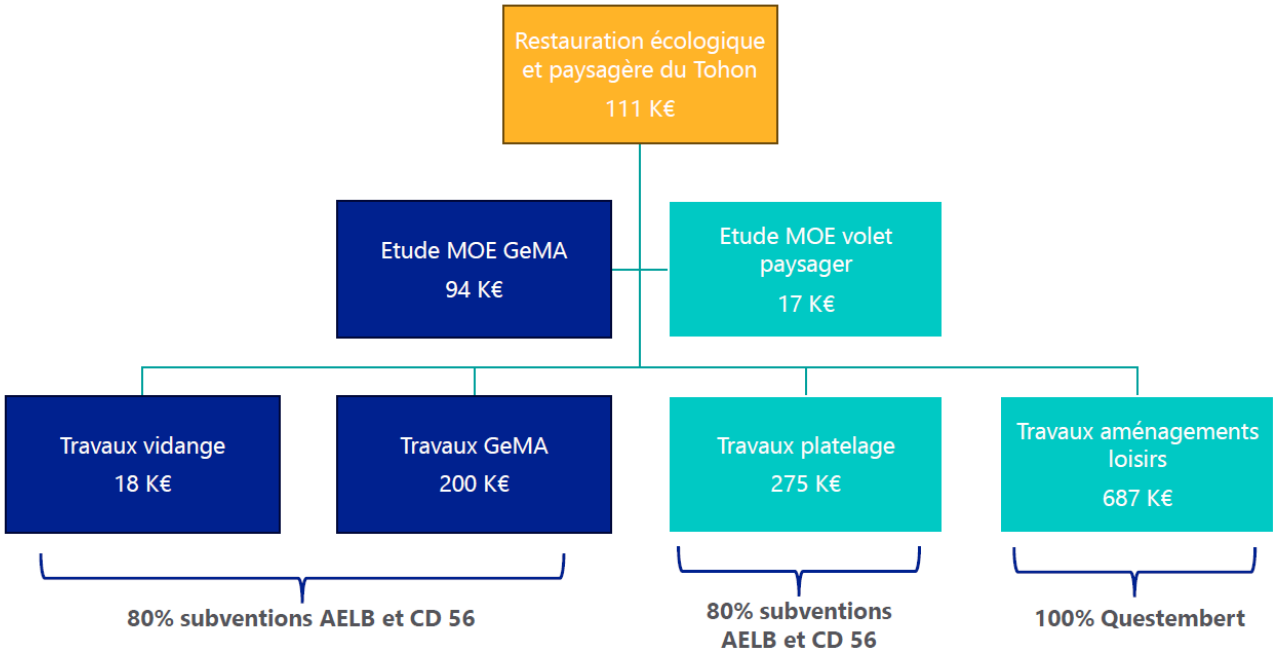
Acteurs



Calendrier Etude – Concertation - Travaux



Coûts étude Travaux



Le **maillage bocager**

>>> La reconstitution du maillage bocager

Actions

- La **création de talus**.
- La **création de haies à plat**.
- La **protection du bocage** existant.
- L'**accompagnement des filières de valorisation**.
- La **valorisation de la multifonctionnalité** du bocage.
- L'**accompagnement aux pratiques de gestion.**

Bénéfices

- Des **transferts de polluants** vers les cours d'eau **diminués.**
- L'**érosion des sols** et les **inondations limitées.**
- Les **cultures** et le **bétail protégés**.
- La **biodiversité favorisée**.
- La **qualité de l'eau** et des **milieux aquatiques améliorée**.
- Des **paysages** et un **cadre de vie préservés**.



680 K €
Montant du programme Breizh Bocage et Pays de la Loire Bocage 2023-2025 hors contrat.

Programmes de plantations bocagères

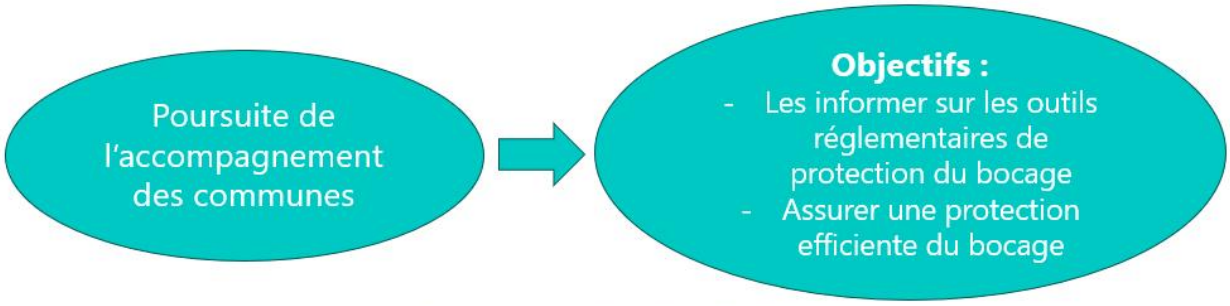
Breizh Bocage et **Pays de la Loire Bocage** sont des dispositifs financés par : le fonds Feader (Fonds européen agricole pour le développement rural), l'agence de l'eau Loire-Bretagne, les régions Bretagne et Pays de la Loire, les départements du Morbihan et d'Ille-et-Vilaine et Eaux & Vilaine.

Accompagné par un technicien, Eaux & Vilaine vous propose l'élaboration d'un projet de plantations en adéquation avec votre parcellaire.

VI. LA RESTAURATION DU MAILLAGE BOCAGER

Le programme d'actions en faveur du bocage 2025 s'inscrit dans le cadre des programmes Breizh Bocage 3 et Pays de la Loire Bocage portés par l'Unité de Gestion Vilaine Aval (UGVA) d'Eaux & Vilaine et de sa feuille de route 2023-2027. **Il a abouti à la création de près de 29 km de linéaires bocagers ainsi qu'à plusieurs actions d'animation en faveur du bocage présentées ci-dessous.**

A. Préservation du bocage





→ **Deux communes accompagnées par l'UGVA en 2025** (Transmission des couches SIG dans le cadre de la révision des PLU d'Arzal et de Péaule notamment)

B. Amélioration du réseau bocager

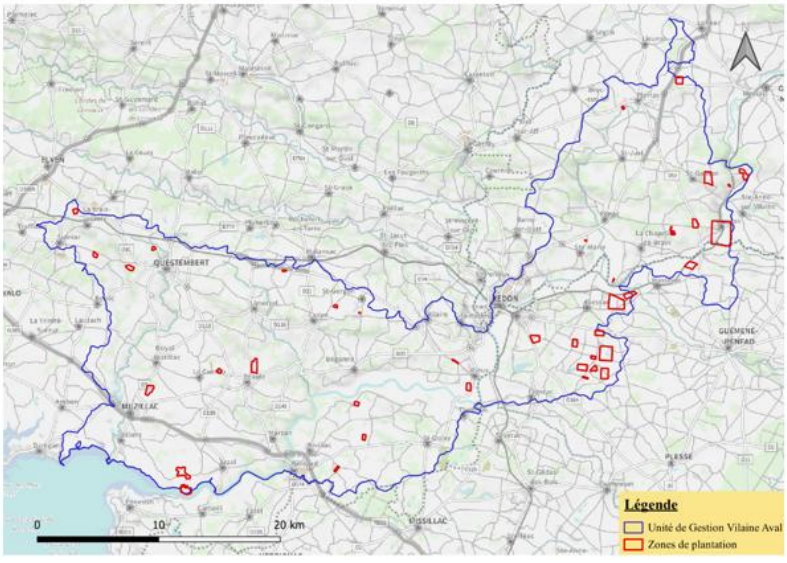
64 exploitants et/ou propriétaires agricoles contactés ou ayant pris contact en 2025

36 ayant élaboré un projet d'aménagements bocagers (56 %)

Programme porté en 2025	Linéaires créés sur billons ou talus (en ml)	Linéaires créés sur talus existant (en ml)	Linéaires créés à plat (en ml)	Regarnissage de haies (en ml)	Linéaires créés en haies de semis (en ml)	Total (en ml)
Breizh Bocage 3	9 292	520	10 352	186	945	**21 295**
Pays de la Loire Bocage	839	0	5 068	1 700	0	**7 607**
Total	**10 131**	**520**	**15 420**	**1 886**	**945**	**28 902**

28,9 km de travaux bocagers réalisés au cours de l'hiver 2025/2026 sur le territoire de l'UGVA :

- 10,1 km sur billon ou talus
- 0,5 km sur talus existant
- 15,4 km à plat
- 1,9 km de regarnis
- 1 km de semis
- 1 commune dans le 44
- 3 communes dans le 35
- 12 communes dans le 56



→ Coût prévisionnel : ≈ 264 500 € HT soit 314 000 € TTC



En supplément des travaux de plantation, certains linéaires bocagers ont été mis en place par semis au cours de l'automne 2025. Une première expérimentation avait été réalisée en 2015 sur le bassin versant du Trévelo par l'ancien Syndicat de bassin versant du Trévelo et s'est montrée concluante. Ainsi, depuis 2024, l'UGVA poursuit de manière plus conséquente sur son territoire ce type d'expérimentation qui consiste à récolter des

graines issues de semenciers locaux, les stocker puis les semer. Les linéaires issus de cette expérimentation seront suivis et en fonction des résultats cette méthode sera renouvelée ou non sur le territoire.

Poursuite des expérimentations de semis en 2025





Récolte et stockage

→ Essences récoltées : alisier torminal, aubépine monogyne, bouleau verruqueux, bourdaine, charme, châtaignier, chêne pédonculé, chêne sessile, chêne tauzin, chêne vert, cormier, érable champêtre, frêne commun, fusain d'Europe, houx, merisier, néflier commun, noisetier sauvage, poirier commun, poirier feuille en cœur, sorbier des oiseleurs et viorne obier



Matériel et semis déposés au pied du linéaire à semer



Semis des graines



Recouvrement des graines

→ Semis en 2025 de 945 mètres de haies sur le territoire de l'UGVA

En parallèle des travaux d'amélioration du bocage (plantation, régénération naturelle et semis), le remplacement des plants de certains linéaires plantés au cours des hivers précédents et présentant des pertes conséquentes (notamment en lien avec les sécheresses estivales) a été réalisé au cours de l'hiver 2025/2026.

Constat de pertes importantes sur certains linéaires des campagnes précédentes notamment en lien avec les sécheresses estivales



Regarnis des linéaires ayant plus de 30 % de perte sur la bretonne et plus de 20 % sur la partie ligérienne

→ Environ 2 600 plants remplacés

→ Coûts (pris en charge par l'UGVA) : 8 606,20 € HT soit 9 723,08 € TTC

Objectifs :
→ Garantir une bonne densité des haies plantées
→ Respecter nos engagements auprès des financeurs

C. Gestion bocagère et valorisation

Dans le cadre de la MAEC Ligneux IAE1, l'UGVA a accompagné les exploitants agricoles engagés dans cette mesure qui vise à assurer la gestion durable des haies de leur parcellaire.

2 plans de gestion MAEC Ligneux réalisés en 2025

Chaque plan de gestion détaille les objectifs de la mesure, les préconisations de gestion durable, le bilan qualitatif des haies engagées et les intérêts des haies bocagères

Un exemplaire est ensuite remis aux exploitants concernés et leur est présenté en détail

Chaque plan de gestion élaboré se compose de diverses parties visant à détailler les objectifs de la mesure MAEC Ligneux, les critères d'éligibilité, le bilan des haies engagées, les éléments techniques pour gérer durablement les haies ainsi que l'intérêt d'une bonne gestion des haies pour la biodiversité.

Les **pollutions diffuses**

>>> La lutte contre les pollutions diffuses



Actions

- **L'accompagnement individuel** avec un **diagnostic** et un **suivi** dans le temps :
 - Désherbage mécanique.
 - Changement de système : Agriculture Biologique, système herbager.
 - Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC).
 - Diagnostics de parcelles à risque de transfert.
- **L'accompagnement collectif** :
 - Fermes ouvertes.
 - Plateformes de démonstrations, réunions bout de champ.
 - Groupes d'échanges.
 - Essais culturaux.
 - Formations.
 - Échanges parcellaires.

Bénéfices

- Des **techniques alternatives** engagées pour diminuer les polluants.
- Des **leviers agronomiques encouragés**.
- Un **changement de pratiques accompagné**.
- Une **qualité des sols** et de **l'eau améliorée**.

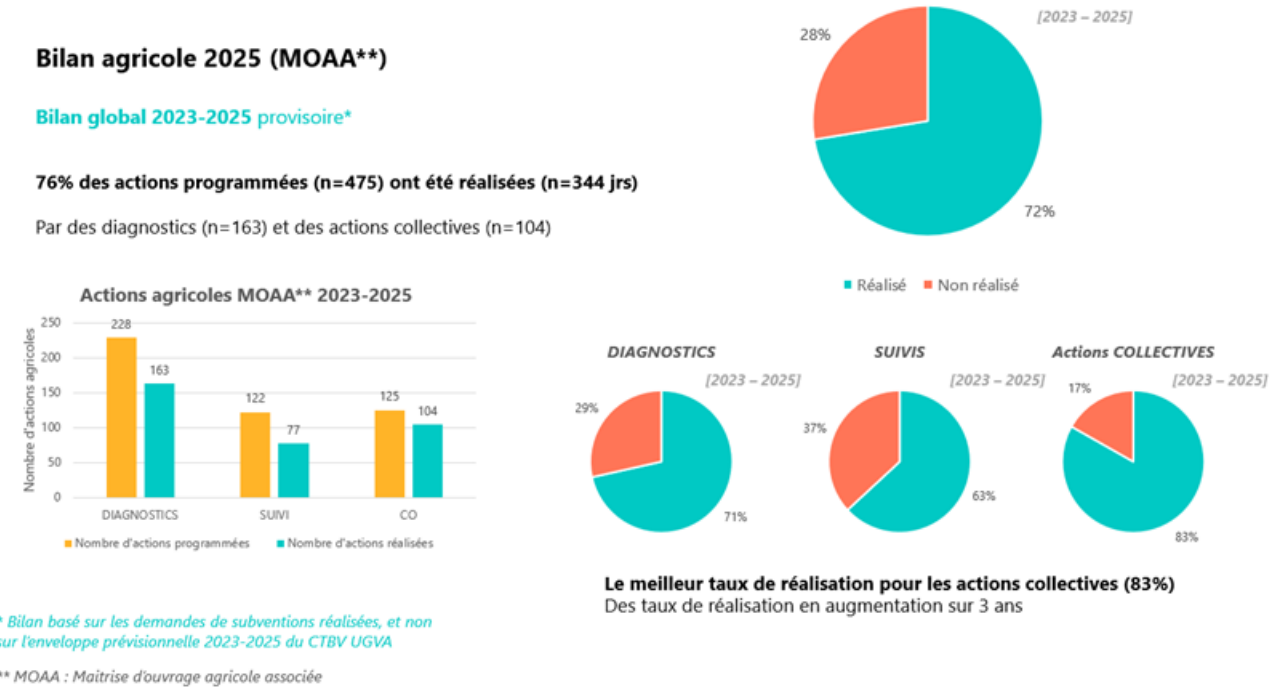
VII. LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES

L'objectif de la stratégie agricole de l'UGVA est de mobiliser et d'accompagner les agriculteurs vers une évolution des pratiques et des systèmes. Ces évolutions doivent contribuer à préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques de ce territoire de 890 km². Le programme d'actions s'inscrit dans les objectifs de bon état de la Directive Cadre Européenne.

Le programme d'actions agricole 2023-2025 est en maitrise d'ouvrage partagée. L'ensemble des actions présentées ici intègrent la 3ème année de programmation agricole en maîtrise d'ouvrage, avec nos 11 partenaires agricoles associés.

Le budget global pour ces trois années atteint 1,8 millions d'euros. 60000 € de ce budget sont destinés à financer des actions en prestations.

En 2025, le taux de réalisation des actions agricoles programmées atteint 72%. Le taux de réalisation des actions collectives est élevé (83%), comme celui des diagnostics : presque 3 diagnostics sur 4 prévus ont été réalisés.



A. Les actions individuelles

a. Les diagnostics

Les diagnostics sont des audits d'exploitation, dont les objectifs sont d'identifier :

- Les problématiques spécifiques de l'exploitation,
- Les évolutions à favoriser.

Eaux & Vilaine et ses partenaires proposent aux agricultrices et agriculteurs du territoire de l'UGVA de simuler l'impact technique et économique d'une évolution du système agricole vers des pratiques respectueuses des milieux aquatiques, des paysages et de la qualité de l'eau. Cette action individuelle doit :

- Apporter de l'information personnalisée,
- Répondre à toutes les interrogations qu'induisent une évolution du système,
- Proposer un plan d'action.

Cet accompagnement peut être réalisé par les partenaires techniques de l'UGVA.

En 2025, 65 diagnostics ont été réalisés, principalement pour des engagements MAEC et des évolutions de système.

Bilan agricole 2025 (MOAA)

Les DIAGNOSTICS*

71% des actions programmées (n=228) ont été réalisées (n=163)

- Une majorité de diagnostic MAEC
- Des diagnostics SYSTÈME & BIO en augmentation
- Les 1ers DPR2 en 2025

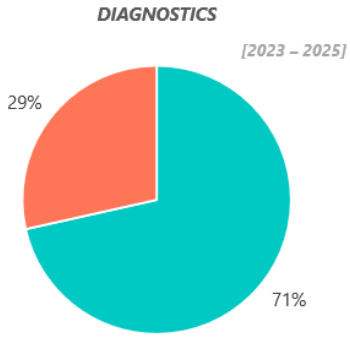


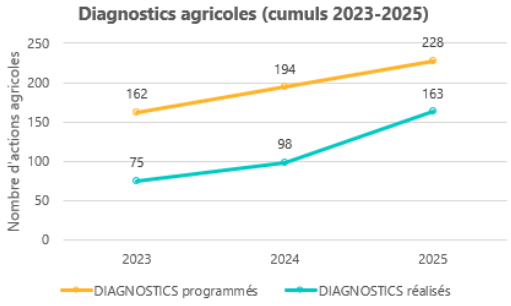
Romain RETIF (CABZH) & Laurent GOULARD (NOYAL-MUZILLAC).

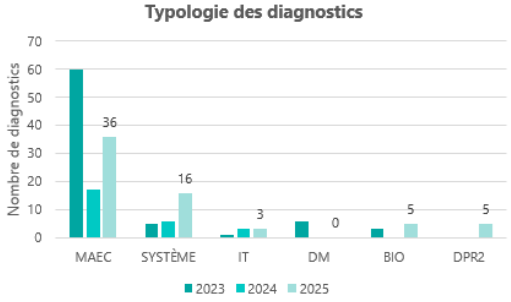
Région BRETAGNE & PAYS DE LA LOIRE

ZOOM Campagne MAEC 2025

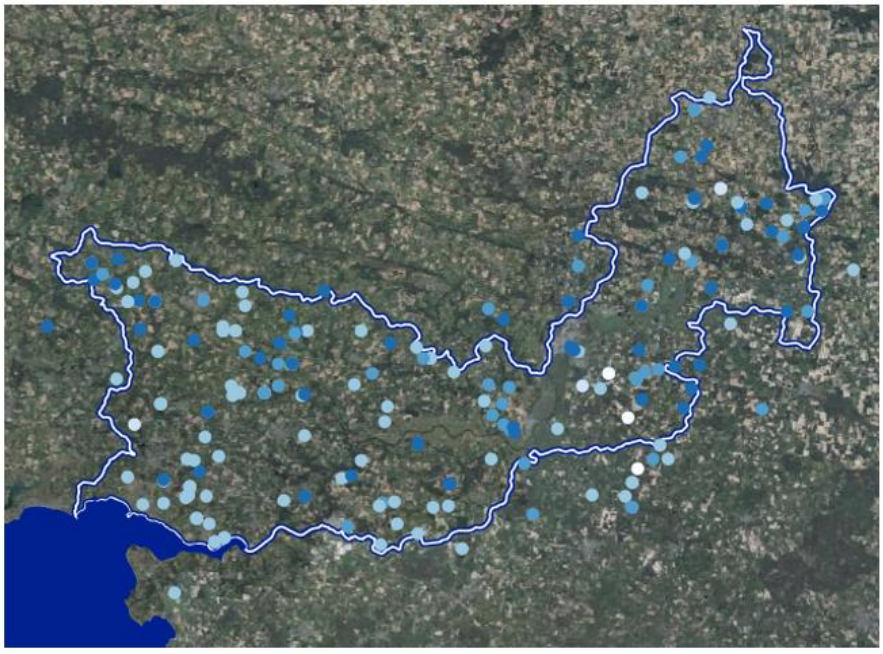
- MAEC demandées :
 - 36 systèmes, 19 biodiversités
- 42 engagements retenus (DRAAF)







** Bilan provisoire*



Exploitations agricoles ayant réalisées un DIAGNOSTIC agricole financé dans le cadre du CT BV UGVA

- 2023
- 2024
- 2025

Source : SYSMA

b. Les suivis

Le suivi est la suite du diagnostic. Cette action permet d'accompagner l'exploitation agricole dans la mise en œuvre des actions préconisées dans le diagnostic.

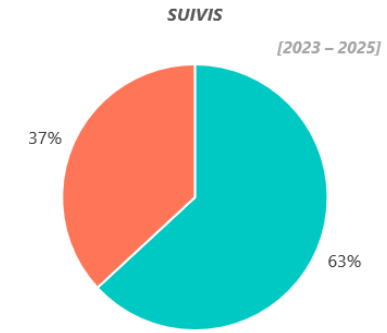
En 2025, 19 exploitations agricoles ont sollicité cet outil, principalement pour être accompagné dans la pratique du désherbage mécanique de la culture du maïs.

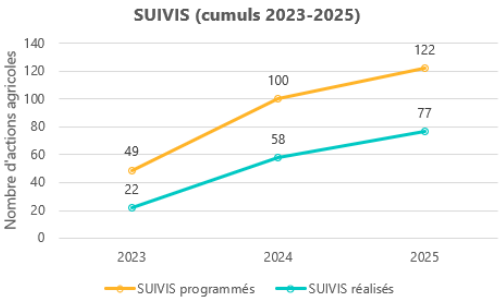


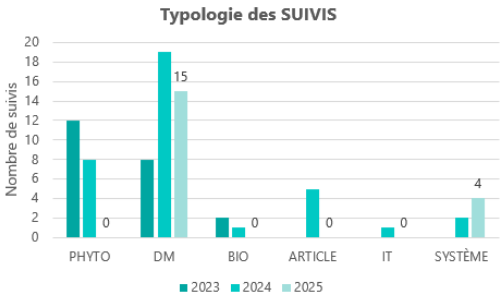
Bilan agricole 2025 (MOAA)

Les SUIVIS*

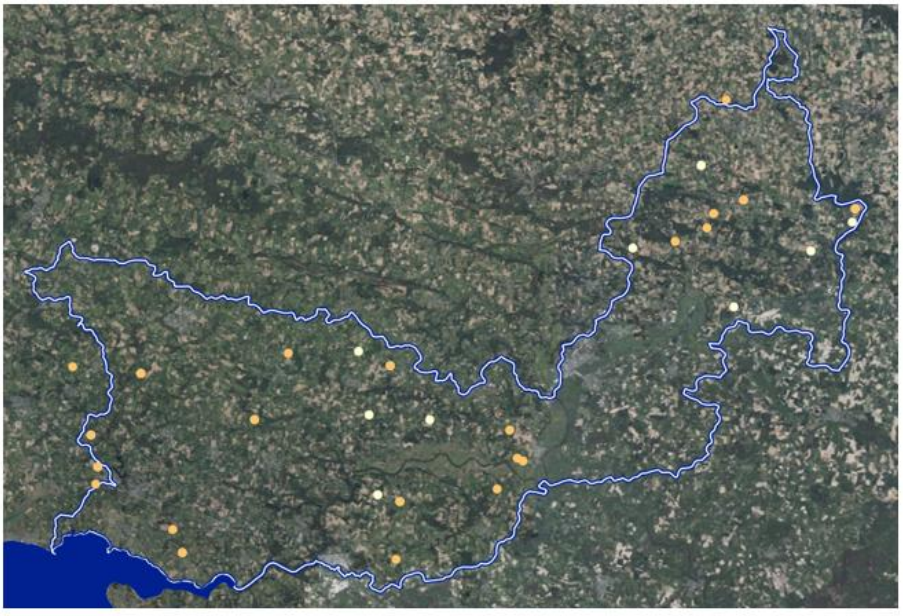
63% des actions programmées (n=122) ont été réalisées (n=77)
Principalement de l'accompagnement :
- Au désherbage mécanique du maïs,
- À la réduction des usages phytos.







** Bilan provisoire*



Exploitations agricoles ayant réalisées un SUIVI agricole financé dans le cadre du CT BV UGVA

- 2023
- 2024
- 2025

Source : SYSMA

B. Les actions collectives

Les actions collectives existent sous plusieurs formats :

- Des actions de démonstrations,
- Des fermes ouvertes,
- De l'expérimentation en parcelle,
- De l'animation foncière,
- Des journées techniques et du conseil collectifs,
- De la communication.

En 2025, 50 actions collectives ont été organisées. Parmi-elles :

- Des journées techniques
 - Réunion de lancement 2025 de l'accompagnement au DESHERBAGE MECANIQUE DU MAÏS, GAEC DE BRANDEHA, ALLAIRE (org. : E&V, CABZH, CUMA, GAB56)
- Des démonstrations de DESHERBAGE MECANIQUE DU MAÏS
 - 27 mai 2025, GAEC ATANT PAGAN, PIPRIAC (org. : CABZH)
- Des fermes ouvertes SYSTEME HERBAGER
 - 26 juin 2025, GAEC DU BIO VIRAGE, AVESSAC (org. : E&V, CIVAM 44)
 - 4 septembre 2025, GAEC ROCHER DE CORBINIERES, LANGON (org. : E&V, EILYPS)
- Des expérimentations au champ
 - Essai rusticité variété blé tendre – LIEURON (org. : CETA 35)
- Du conseil collectif
 - Groupe LAIT HERBE ZONE SECHANTE, REDON (org. : AGROBIO 35)
- De la communication
 - Lettre RESEAU PÂTURAGE 2025, 2nde édition

Bilan agricole 2025 (MOAA)

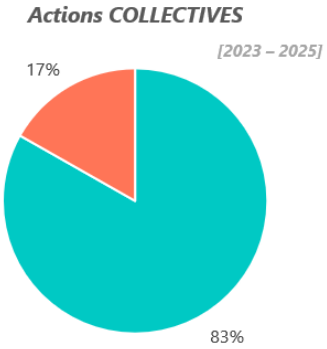
Les ACTIONS COLLECTIVES*

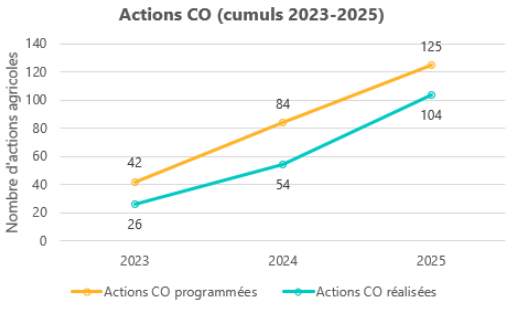
83% des actions programmés (n=125) ont été réalisées (n=104)

- Un bon taux de réalisation
- Des participations variables



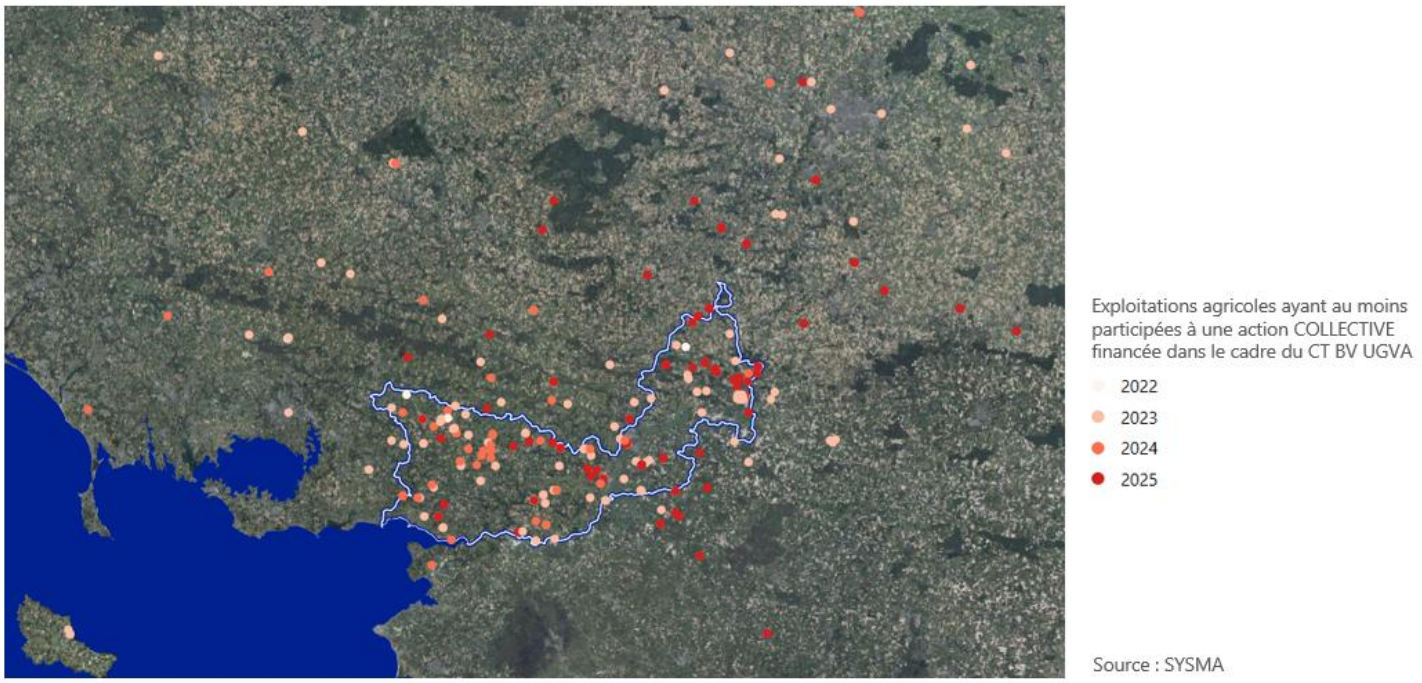
Journée de lancement Accompagnement au DM du maïs 2025 - 27 mars 2025, ALLAIRE (56)





- **Des fermes ouvertes** : Information, témoignages, partage des expériences (ex : Système HERBAGER : LANGON (35), AVESSAC (44)
- **Des plates formes de démonstration de matériels innovant** (ex : Destruction de couverts végétaux, St-NICOLAS-DE-REDON, (44))
- **Des expérimentations** (ex : essai Rusticité Blé, LIEURON, (35))
- **Appui aux groupes d'agriculteurs existants** (ex : Groupe LAIT Redon (35))
- **Echanges parcellaires** (ex : RENAC (35), NIVILLAC (56))
- **Une lettre MULTIPARTENARIALE [Lettre RESEAU PATURAGE, 2nde édition]**

** Bilan provisoire*



C. Les actions agricoles réalisées en « régie ou prestation »

Dans le programme d'actions 2023-2025 en maitrise d'ouvrage agricole partagée, un budget destiné à financer des actions en prestations a été conservé (10 000 € d'actions collectives et 10 000 € d'actions individuelles sur la partie ligérienne).

Pour l'année 2025, des actions collectives et individuelles sont programmées en prestation (prise en charge totale, 0 reste à charge pour les structures) dans le cadre du contrat territorial Eau de l'UGVA :

- 3 actions collectives
 - La production d'une série de 8 témoignages d'un élevage de Loire-Atlantique pour la lettre mensuelle « Réseau Pâturage » sur l'UGVA 2025 [2nde édition],
 - L'organisation d'une FERME OUVERTE d'un élevage de Loire Atlantique engagé en système herbager.
 - L'organisation d'une journée de lancement de la campagne d'accompagnement au Désherbage mécanique du maïs [2nde édition],

- 6 actions individuelles en Loire-Atlantique (44)
 - 2 diagnostics MAEC, par la Chambre d'Agriculture des PAYS DE LA LOIRE :
 - GAEC DES JONQUILLES (GUEMENE-PENFAO
 - GAEC DES LIMOUSINES (AVESSAC)
 - 3 diagnostics MAEC, par le CIVAM 44 :
 - David LIBOT (AVESSAC),
 - Jean-Luc BODIGUEL (AVESSAC),
 - GAEC SAINT-YVES (AVESSAC).
 - 1 diagnostic SYSTEME, par le GAB 44 :
 - GAEC SAINT-YVES (AVESSAC).

Le montant total prévu atteint 12 085 € TTC, soit :

- 5 785 € pour les actions collectives,
- 6 300 € pour les actions individuelles.

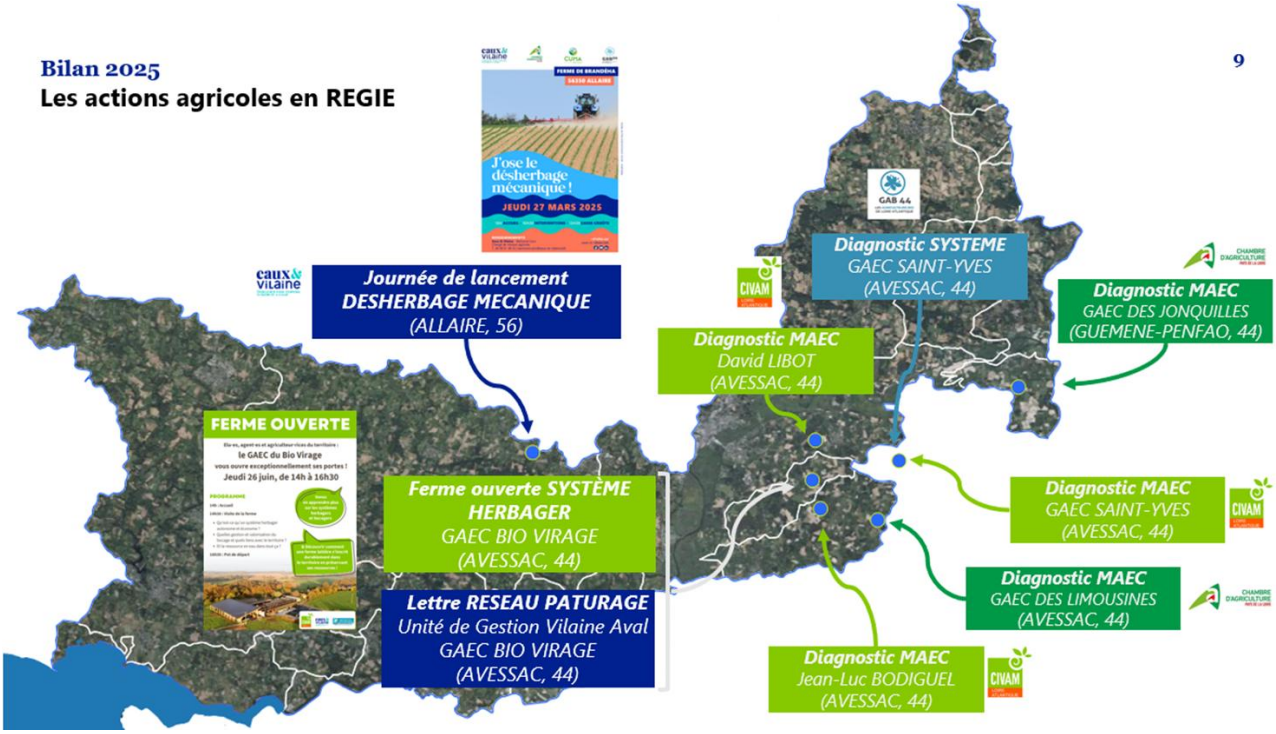


Figure 54: Localisation des actions agricoles en régie portées en 2025 sur le territoire de l'UGVA

a. 27 mars 2025 - Journée de lancement de l'accompagnement au DESHERBAGE MECANIQUE du maïs

Eaux & Vilaine, avec l'aide de ses partenaires (Chambre d'Agriculture de Bretagne, Fédération Régionale des CUMA, GAB 56), a organisé une réunion de lancement de l'accompagnement au DESHERBAGE MECANIQUE du maïs sur le territoire de l'UGVA, le jeudi 27 mars 2025, à la ferme de Brandéha à ALLAIRE (56). L'aide financière associée (80 €/ha, plafond de 3 ha) a été présentée.

L'objectif de cette réunion était de présenter :
- Le dispositif d'accompagnement 2025 des agricultrices et des agriculteurs à cette technique,
- Les stratégies agronomiques associées à un désherbage mécanique réussi,
- Les différents outils et leurs usages,
- Le témoignage d'un agriculteur engagé dans le dispositif en 2024.

5 interventions ont rythmé ce temps d'échanges : celles de Clarisse BOISSELIER (Chambre d'agriculture de Bretagne), de Guillaume RAIMBAULT (GAB 56), d'Olivier LE MOUEL (CUMA Bretagne) et de Bertrand CARO (EAUX & VILAINE). Un agriculteur a également témoigné de sa pratique du désherbage mécanique du maïs. Environ 20 personnes ont participé à cette réunion.

Les participant-e-s, venus en nombre, ont pu échanger avec les intervenants, sur les conditions de réussite de cette technique de désherbage. Le matériel exposé a été mis à disposition par la CUMA DES MARAIS.

Grâce à cette 2nde édition, des agriculteurs ont été recrutés pour tester la technique. Les sujets de qualités d'eau, en lien avec la problématique des résidus d'herbicides retrouvés dans l'eau, ont pu être abordés et discutés au cours des discussions.

À la découverte du désherbage mécanique du maïs

Allaire — Lors d'une matinée d'information sur le désherbage mécanique du maïs, organisée par Eaux et Vilaine, agriculteurs et élèves de lycée agricole ont bénéficié de retours d'expériences.

Reportage

C'est à la ferme de Brandéha que Sébastien Baron, un des trois associés et Bertrand Caro, chargé de mission agricole pour Eaux et Vilaine, ont accueilli une dizaine d'agriculteurs en conventionnel, venant de Questembert, Pipriac (Ille-et-Vilaine) ou Avessac (Loire-Atlantique), ainsi qu'une classe de 2nde production d'élevage, du lycée agricole de Redon.

« Nous avons choisi de proposer ce temps d'information spécifique sur le désherbage mécanique du maïs car les herbicides utilisés dans cette culture sont presque systématiquement retrouvés dans les analyses des seize cours d'eau dont nous suivons la qualité, explique Bertrand Caro. **C'est une problématique qui a des conséquences dans la production d'eau potable, comme au point de captage de Béganne, qui n'est pas équipé pour traiter les phytos. Ce qui implique en cas de pollution de diluer avec une autre eau ou de fermer la station de captage. »**



Présentation d'une houe rotative par Olivier Le Mouel de la CUMA (Coopérative d'utilisation de matériel agricole) Bretagne. | PHOTO : OUEST-FRANCE

Une technicité qui s'acquiert par l'accompagnement

« Le chimique, en place depuis plus de 40 ans, c'est maîtrisé et accompagné », témoigne Bertrand Caro. Il s'agit ici de faire de même pour les techniques de désherbage mécanique, pourtant expérimentées depuis longtemps, comme en témoignent Clarisse Boisselier, de la Chambre d'agriculture de Bretagne, Guillaume Raimbault, du Groupement des agriculteurs biologiques du Morbihan et Olivier Le Mouel, de la Coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA) Bretagne.

« C'est une technique qui a besoin d'une météo clémente pour être efficace et qui nécessite des préalables », ont expliqué en détail par les différents intervenants tout au long de la matinée. Luc Le Mellec, un éleveur de vaches allaitantes d'Ambon, est venu témoigner de sa première expérimentation lors de cette année pluvieuse : **« Il vaut mieux être accompagné mais je ne regrette pas et je vais recommencer. »**

Différentes stratégies pour plus d'autonomie

Cet agriculteur a choisi de rester en conventionnel, **« par sécurité, au cas où j'ai besoin du chimique,** précise-t-il. **De façon générale, j'utilise surtout des produits biologiques. »**

Les accompagnements proposés auprès des agriculteurs préconisent de **« démarrer en mécanique et si les conditions météorologiques sont mauvaises, on s'autorise à décrocher en chimique »,** explique Guillaume Raimbault. Tous les sujets sont abordés au gré des questions posées par les participants, de la préparation des sols, au semis, en passant par les coûts, les semences et les bénéfices sur la santé mentale et physique.

L'objectif, c'est l'autonomie des exploitations agricoles. Les futurs agriculteurs et agricultrices présents avec leur professeur semblent séduits par la démarche qui doit être volontaire, comme le rappellent les organisateurs de la matinée. **« Faut voir en action »,** s'interroge Loevan, un lycéen, devant les équipements exposés comme la herse, la bineuse, la houe ou la roto-étrille. **« Il faut innover »,** conclut Théo, un autre élève.

Contact : Eaux et Vilaine – bertrand.caro@eaux-et-vilaine.bzh

Figure 65: Article de OUEST-FRANCE, paru le 29 mars 2025



Figure 76: Intervention d'Olivier LE MOUEL (CUMA Bretagne) lors de la réunion de lancement au Désherbage mécanique du maïs le 27 mars 2025 à ALLAIRE (56)



Figure 87: Affiche de la réunion de lancement au Désherbage mécanique du maïs le 27 mars 2025 à ALLAIRE (56)

b. 26 juin 2025 – Ferme ouverte SYSTEME HERBAGER

Les systèmes pâturant présentent de nombreux intérêts, notamment celui de participer à la préservation de la ressource en eau : captation des éléments fertilisants minéraux, freins à l'érosion des sols, moindres usages des intrants…

Le jeudi 26 juin, le GAEC DU BIO VIRAGE, ferme laitière basée sur le pâturage, et située à AVESSAC (44), a accepté d'ouvrir ses portes. L'objectif était de visiter la ferme et de présenter en parallèle l'élevage : ses données techniques, économiques et sociales, ses particularités (SYSTEME HERBAGER, monotraite en été, vêlages d'automne, croisement 3 voies) et ses objectifs et ses perspectives.

Deux interventions d'EAUX & VILAINE ont complété cette présentation :

- L'une sur la plantation, la gestion et la valorisation du BOCAGE sur la ferme,
- L'autre sur l'intérêt de préserver une zone humide fonctionnelles.



Figure 18: Ferme ouverte GAEC du Bio virage à Avessac (44)

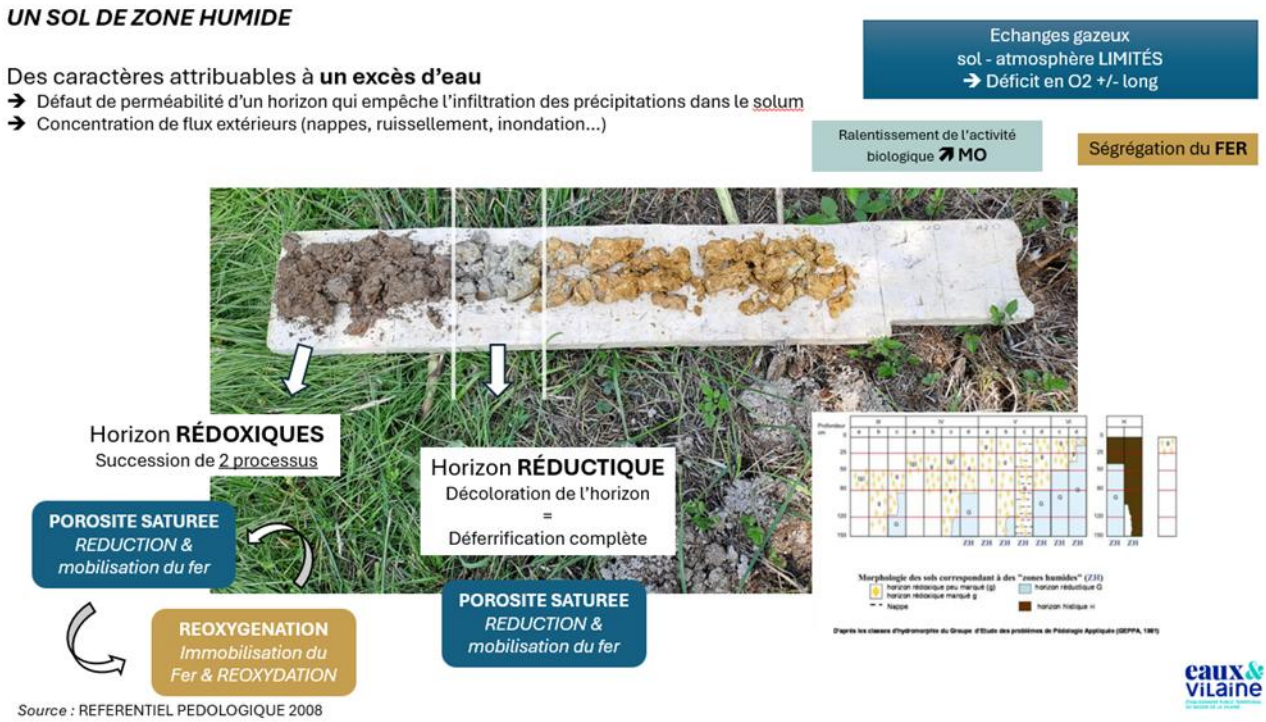


Figure 19: Intervention ZONE HUMIDE (diapositive n°3)



Figure 209: Affiche de la FERME OUVERTE SYSTEME HERBAGER du 26 juin 2025

c. Lettre « Réseau Pâturage » [2nde édition - 2025]

L'herbe est un couvert favorable à la préservation de la ressource en eau : 1er levier antiérosif, captation des nitrates, baisse du recours aux intrants... Les couverts herbacés concourent à la réduction des transferts d'éléments vers les milieux aquatiques. Le développement et le maintien des surfaces en herbe par le pâturage est le 1er poste budgétaire des actions agricoles 2023-2025 de l'UGVA (hors MAEC), actions visant à préserver la ressource en eau de ce territoire. Les pratiques de pâturage sont cohérentes avec les objectifs de restauration des cours d'eau.

Le territoire de l'UGVA présente un contexte climatique particulier : une pousse de printemps précoce, et des conditions climatiques séchantes peu favorable à la pousse de l'herbe.

Dans ce contexte particulier, un projet de mise en place d'un réseau d'éleveuses-eurs de ruminants en système à dominante herbagère sur l'UGVA, souhaitant témoigner sur la conduite de leur troupeau a été proposé aux Maitres d'ouvrages de l'UGVA.

Les objectifs de cette action sont multiples : produire des références techniques locales, mettre en avant l'expertise des éleveuses-eurs en systèmes herbagers (ou tendant vers), communiquer sur les expérimentations en cours sur le territoire, apporter des réponses aux porteurs de projets, …

Le but de cette action de promouvoir les systèmes herbagers, et de soutenir les systèmes en place.

Bilan de l'action

8 partenaires se sont associés au projet. Chacun a identifié un élevage herbager, situé sur le territoire de l'UGVA participant, auprès duquel 7 témoignages ont été recueillis durant l'année 2025.

8 lettres « Réseau pâturage » ont été éditées en 2025. La présentation de la lettre publiée en mai 2025 permet d'avoir un aperçu de la trame du support de communication à destination des éleveuses-eurs, des indicateurs collectés, et une description des systèmes d'élevage engagés dans le dispositif.



B. Les actions maîtrise d'ouvrage Eaux & Vilaine Opérateur Natura 2000

MAEC Biodiversité et Système HBV

La campagne 2025 se résume comme suit :

- Accompagnement des systèmes herbagers à l'échelle de la Vilaine aval : 1 agent UGVA, 1 agent Unité Biodiversité, des partenaires professionnels agricoles et le prestataire SCE :
 - Des diagnostics à l'échelle de l'exploitation
 - Des plans de gestion à la parcelle pour les MAEC Biodiversité

- Formation des agriculteurs avec l'appui de Bretagne Vivante avec 3 journées de formation, destinées aux agriculteurs engagés en MAEC Biodiversité. Près de 50 agriculteurs ont pu en profiter.

L'année 2025 a également été l'occasion de dresser un pré-bilan de la campagne PAC 2023-2024-2025 (MAEC biodiversité et Mesures Système HBV). L'analyse des données SIG permet de capitaliser les informations suivantes :

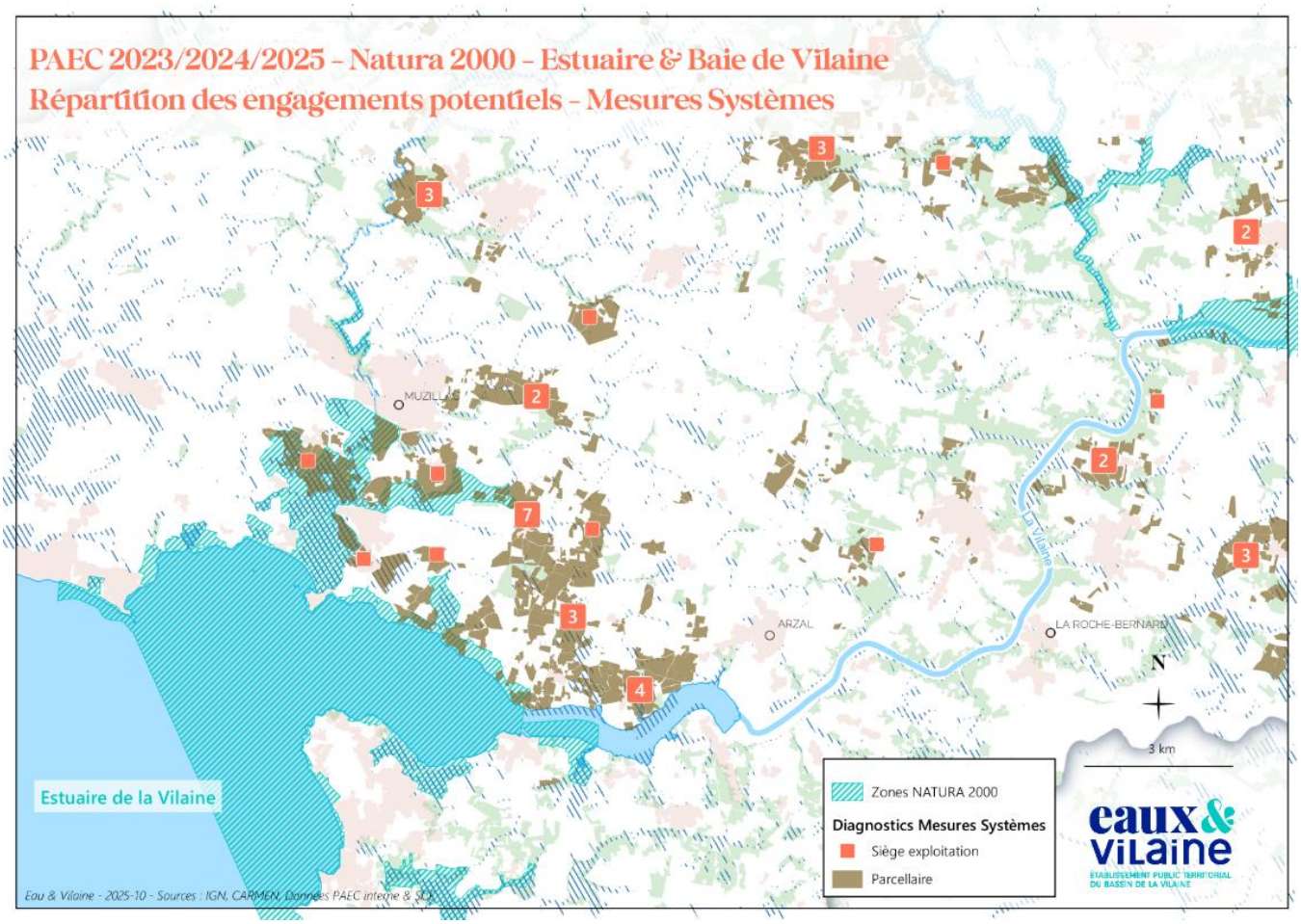
Nombre de diagnostics individuels système et localisés confondus sur le territoire de l'UGVA étendu aux marais de Vilaine et Estuaire :

- Total :
 - Diagnostics individuels MAEC 2023/2024/2025 = 86
 - Exploitations concernées par des Diagnostics individuels MAEC 2023/2024/2025 = 70
 - SAU concernée = 6555 hectares
- Estuaire (Partie UGVA) :
 - Exploitations concernées par des Diagnostics individuels MAEC 2023/2024/2025 = 17
 - SAU concernée = 1683 hectares
- Marais de Vilaine :
 - Diagnostics individuels MAEC 2023/2024/2025 = 54
 - SAU concernée = 5035 hectares

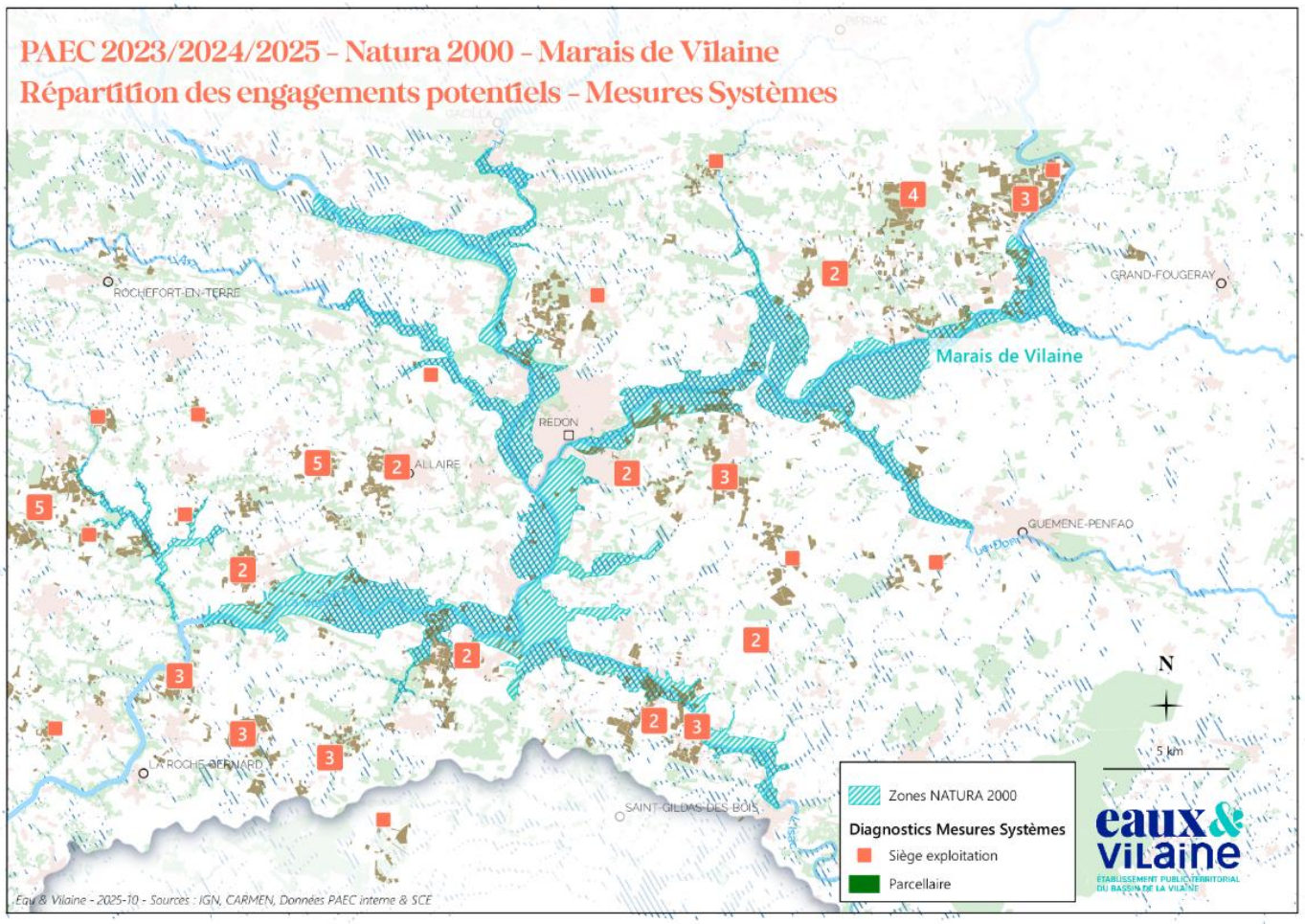
Nombre de diagnostics individuels localisés sur le territoire de l'UGVA étendu aux marais de Vilaine et Estuaire :

- Total :
 - Parcelles Diagnostics individuels MAEC localisés 2023/2024/2025 = 844
 - Exploitations concernées par des Diagnostics individuels MAEC localisés 2023/2024/2025 = 51
 - SAU concernée = 2158 hectares
- Estuaire (Partie UGVA) :
 - Parcelles Diagnostics individuels MAEC localisés 2023/2024/2025 = 58
 - Exploitations concernées par des Diagnostics individuels MAEC localisés 2023/2024/2025 = 5
 - SAU concernée = 167 hectares
- Marais de Vilaine :
 - Parcelles Diagnostics individuels MAEC localisés 2023/2024/2025 = 836
 - Exploitations concernées par des Diagnostics individuels MAEC localisés 2023/2024/2025 = 48
 - SAU concernée = 2112 hectares

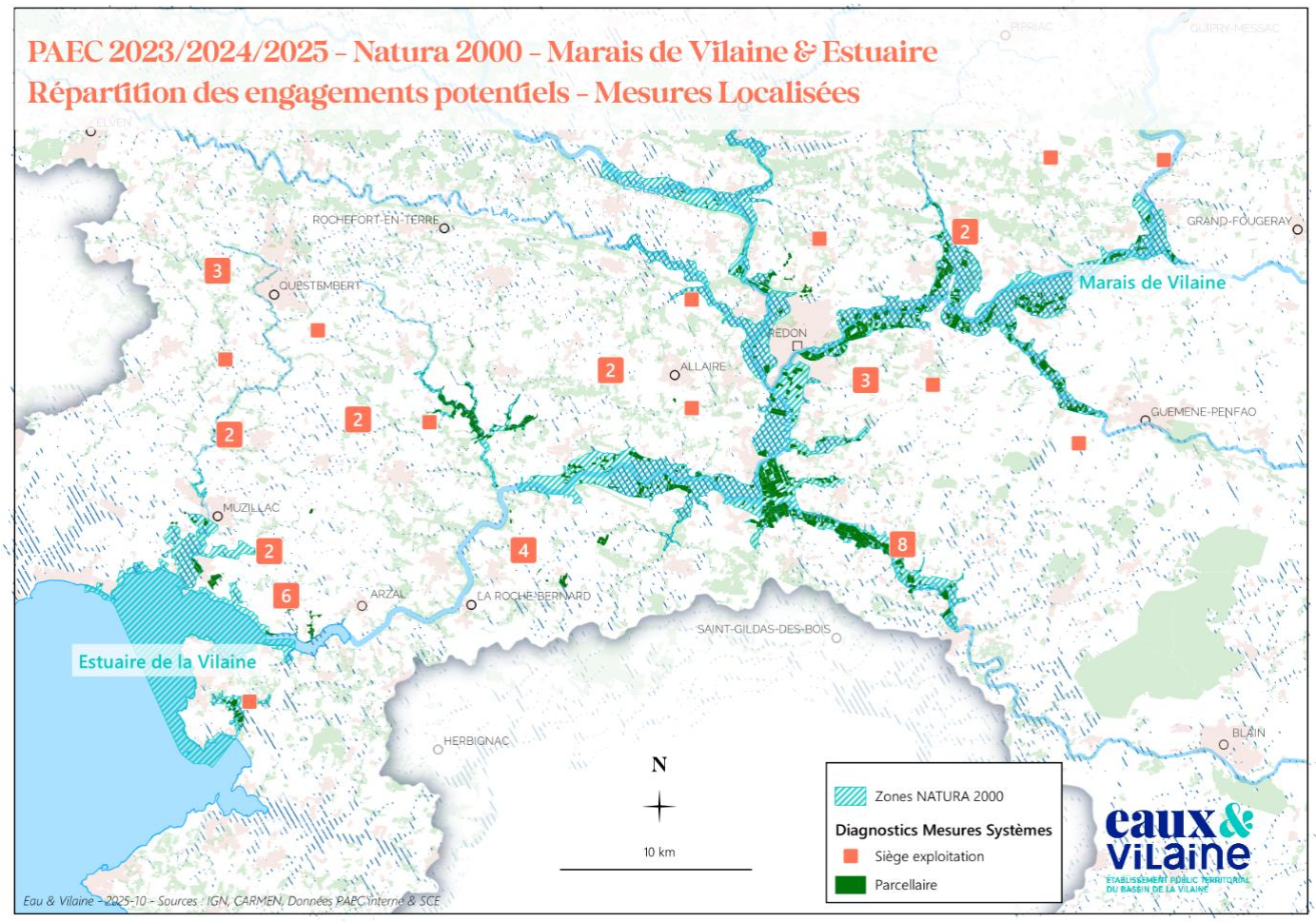
Sur secteur de l'Estuaire et ses abords :



Sur le secteur des marais de Vilaine et ses abords :



Bilan pour les mesures localisées :



Les **actions transverses**

>>> Les études & l'ingénierie





Types d'action

- Le **soutien technique** à la mise en oeuvre de projets.
- Le **pilotage d'actions émergentes** et de **solutions innovantes**.
- Le **suivi d'études** locales déclinables à l'échelle du bassin.
- La **consolidation des données**.

Bénéfices

- Une **expertise** au service des projets des collectivités et des partenaires.
- De **nouvelles connaissances** autour de la gestion de l'eau sur les territoires (assainissement, pluvial...).
- L'**enrichissement du Centre de ressources** d'Eaux & Vilaine.
- Une **évaluation rendue possible** grâce au suivi des indicateurs.

VIII. LES ETUDES & L'INGENIERIE

A) Suivi Qualité de l'Eau

Contexte et objectifs

Depuis 2020, l'UGVA anime un programme de suivi de la qualité des eaux superficielles de son territoire pour lutter contre les pollutions diffuses d'origine agricole (PDOA), notamment les pesticides et les nitrates. Ce programme à 3 objectifs principaux :

- Améliorer la connaissance de l'état de la ressource en eau des masses d'eau,
- Mesurer l'efficacité de la programmation agricole mise en place pour accompagner les agriculteurs vers des pratiques respectueuses des milieux aquatiques.
- Évaluer l'atteinte des objectifs du volet agricole d'ici 2027 : réduire de 25 à 50 % les concentrations de PDOA dans les cours d'eau suivis.

Le dispositif 2025

Le dispositif 2025 du suivi de la qualité des eaux de l'UGVA comprend initialement 10 campagnes de prélèvement, dont 10 campagnes « Physicochimie » et 8 campagnes « Pesticides ». Pour des raisons budgétaires, seules 9 campagnes ont été réalisées en 2025 (9 PC et 7 PEST).

Année 2025	*Janv.*	*Fév.*	*Mar.*	*Avr.*	*Mai*	*Juin*	*Juil.*	*Août*	*Sept.*	*Oct.*	*Nov.*	*Déc.*	*TOTAL*
Analyses PESTICIDES			16	16	16		15			15	16	16	**110**
Analyses MACROPOLLUANTS	16		16	16	16		15	15		15	16	16	**141**
Cours d'eau en assec							1	1		1			**3**

Tableau 1 - Nombre de stations prélevées en 2025 par type d'analyses

Le dispositif comprend 16 stations de prélèvement. Au cours de l'année 2025, ont été réalisé :

- 110 prélèvements « **Pesticides** » (2 cours d'eau non prélevés pour cause d'assecs)
 - 555 molécules recherchées par prélèvements
- 141 prélèvements « **Physicochimie** » (3 cours d'eau non prélevés pour cause d'assecs)
 - Paramètres recherchés : Ortho phosphates, Phosphore total, MES, Ammonium, Nitrates…

Par ailleurs, les suivis « ***In Situ*** » sont réalisés lors de chaque campagne à chaque station où des échantillons sont prélevés, et sur **2 stations supplémentaires**.

- Paramètres recherchés : T°C eau & air, pH, conductivité, oxygénation.

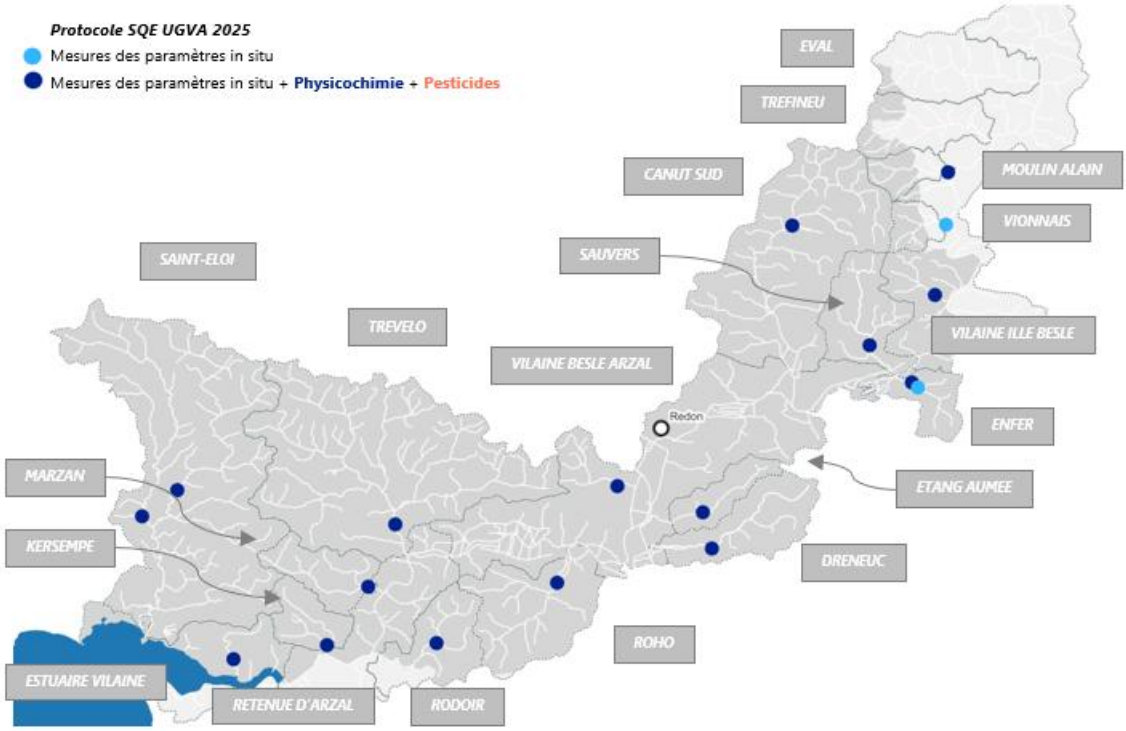


Figure 21: Dispositif du programme de suivi de la qualité des eaux de l'UGVA en 2025

Les résultats

Le croisement des données Nitrates et Pesticides permet de hiérarchiser la qualité de l'eau des cours d'eau vis-à-vis des deux paramètres.

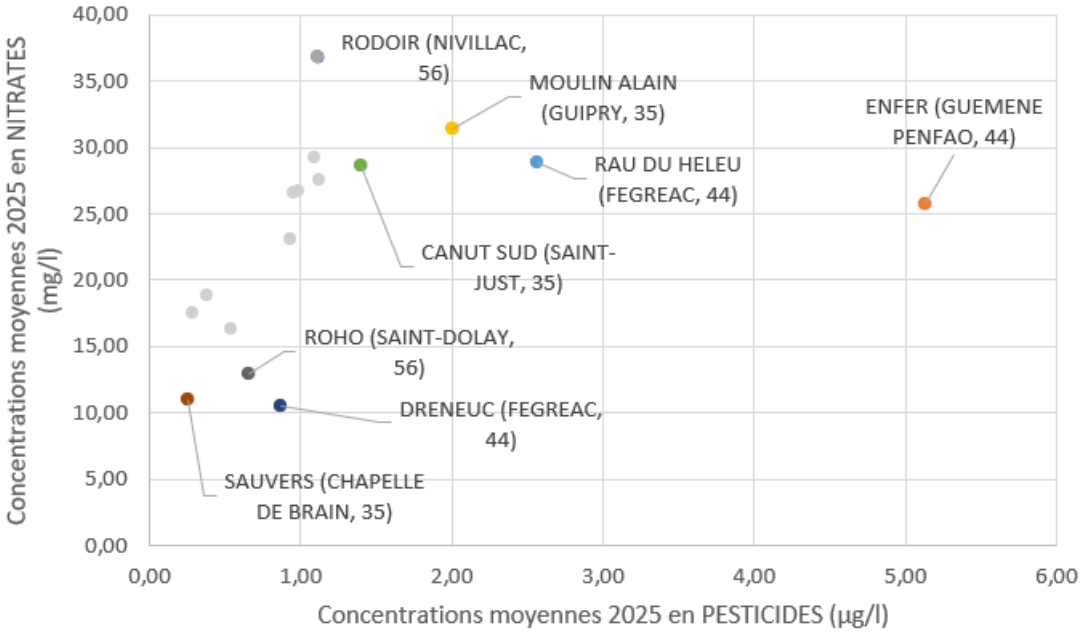


Figure 2210: Relation entre les concentrations moyennes en Nitrates et en Pesticides relevées à chaque station en 2025

On distingue :

- Des concentrations de pesticides élevées sur l'ENFER, le MOULIN ALAIN et le HELEU (ETANG AUMEE),
 - Sur l'ENFER, des concentrations élevées en GLYPHOSATE ont été détectées à deux reprises.
- Des concentrations de **nitrates** élevées sur le RODOIR et le MOULIN ALAIN,
- Un maintien de la préservation de la qualité de l'eau sur les SAUVERS. Sur l'aire d'alimentation de ce cours d'eau, le contexte pédologique (faible épaisseur de sol) et géomorphologique (reliefs) pourrait y expliquer le développement de pratiques agricoles respectueuses de la préservation de la ressource en eau (systèmes herbagers, 30% AB). Ces systèmes agricoles y sont particulièrement développés.

79 molécules ont été détectées en 2025, dans 110 analyses PESTICIDES réalisées. On peut distinguer :

- Des molécules <u>détectées parfois à chaque prélèvement</u>, et à concentrations élevées
 - METOLACHLOR-ESA (métabolite du S-METOLACHLORE) - HERBICIDE - Racinaire (K3)
 - Cultures : Maïs, Haricots, tournesol
 - **Arrêt des usages depuis octobre 2024**
 - CHLOROTHALONIL R471811 (métabolite du CHLOROTHALONIL) FONGICIDES parties aériennes
 - Cultures : Blé, féverolle, orge, pois, pommes de terre
 - **Arrêt des usages depuis mai 2020**
 - ASDM (métabolite du NICOSULFURON) - HERBICIDE – Foliaire & Racinaire (B)
 - Cultures : Maïs
 - Métazachlore-ESA (métabolite du METAZACHLORE) - HERBICIDE - Racinaire (K3)
 - Cultures : Colza
- Des molécules <u>retrouvées ponctuellement, et à concentrations élevées</u>
 - La molécule S-METOLACHLORE) - HERBICIDE - Racinaire (K3)
 - Cultures : Maïs, Haricots, tournesol
 - **Arrêt des usages depuis octobre 2024**
 - La molécule de GLYPHOSATE
 - **Une concentrations moyenne élevée due à deux mesures sur l'ENFER.**

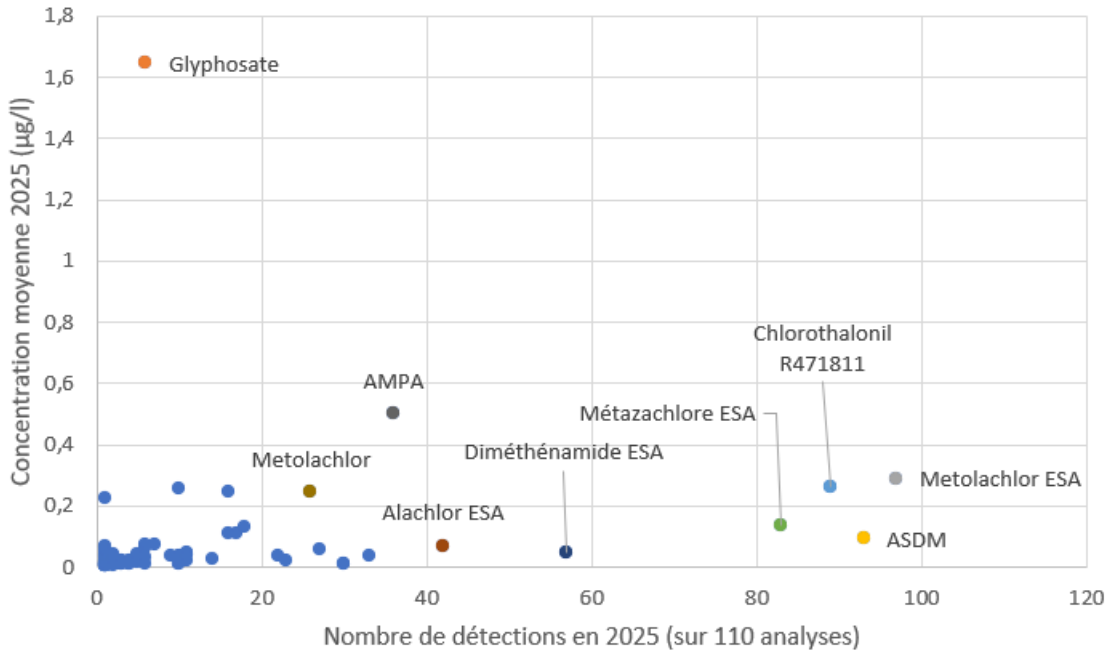
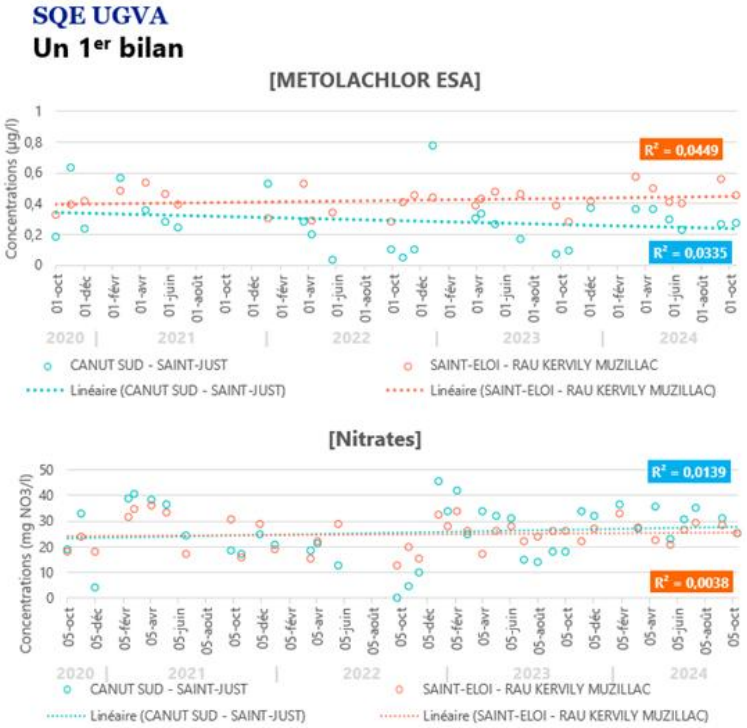


Figure 23: Concentrations moyennes et fréquences de détections des molécules pesticides en 2025

Bilan & perspectives

Le SQE de l'UGVA est devenu un outil important, destiné à suivre et comprendre les évolutions de la qualité de l'eau du territoire, en lien avec l'évolution des pratiques agricoles. Les résultats sont régulièrement valorisés et présentés lors d'actions agricoles. Ils sont un support de sensibilisation efficace des agriculteurs sur l'usage des phytosanitaires, et permettent de justifier un programme d'actions agricole ambitieux, visant à réduire les PDOA des cours d'eau.



Un niveau d'ambition du CTBV à l'horizon 2027

OBJECTIF 2027 = - 25 à - 50% de [PESTICIDES] [NO3-]

Résultats

[PESTICIDES] = **METOLACHLOR ESA**

- SAINT-ELOI (MUZILLAC, 56) = **+ 14.39 %**
- CANUT SUD (St-JUST, 35) = - 30.82 %

[NITRATES]

- SAINT-ELOI (MUZILLAC, 56) = **+ 5.83 %**
- CANUT SUD (St-JUST, 35) = **+ 21.74 %**

Discussions

- Des valeurs dispersées (R^2 faible) = Difficilement interprétables
 Des conditions climatiques très variables
 - *Sécheresse 2022, pluies en 2024*
- Des contextes paysagers & pédoclimatiques ≠
- Un métabolite : le bon choix ? Âge de la molécule ?
- Molécule mère + pertinente ? Pratiques actuelles
- D'autres paramètres à étudier
- Un sujet d'étude ?

B) Projet partenarial Producteur d'eau potable - Captage PORT DE ROCHE (LANGON, 35)

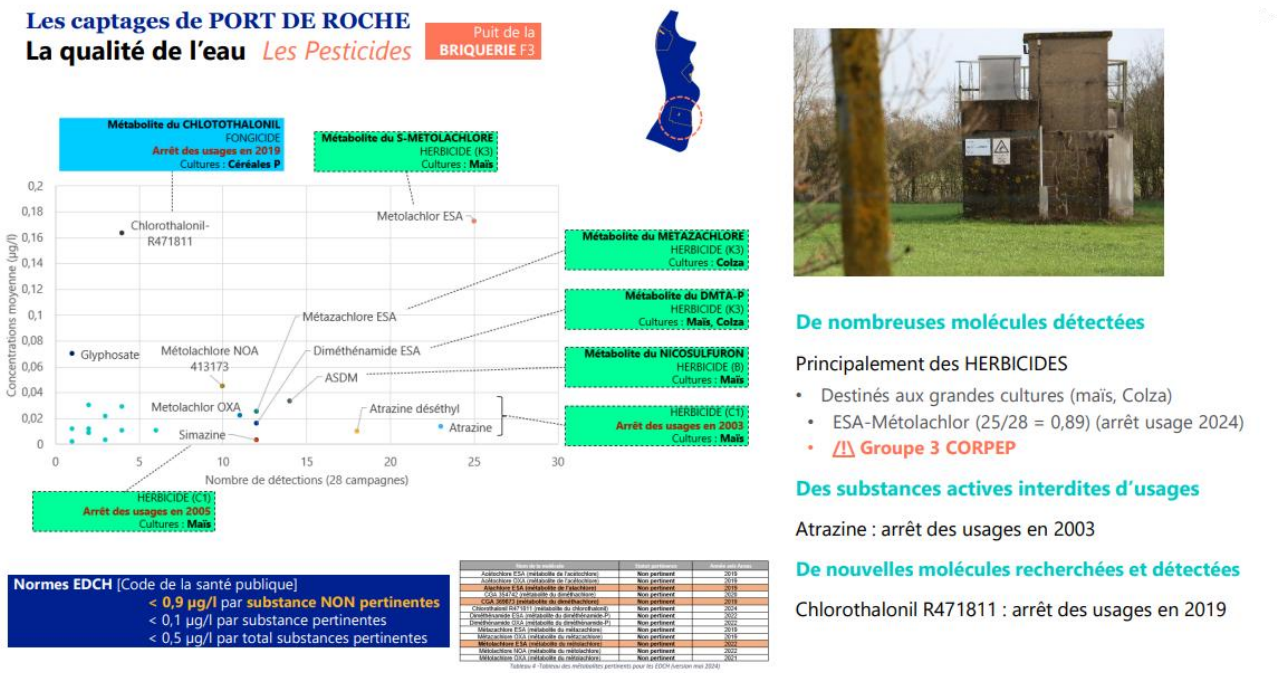
La station de production d'eau potable de PORT DE ROCHE (LANGON, 56) est un ouvrage destiné à l'alimentation en eau potable. Elle produit chaque année plus de 1 700 000 m3.

L'EPTB Eaux & Vilaine et le SMPEP OUEST 35, en vertu de leurs compétences respectives, ont choisi en 2024 de mutualiser leurs actions, pour travailler sur la mise en place d'une protection durable de la ressource en eau destinée à l'alimentation humaine des captages de PORT DE ROCHE à LANGON (35).

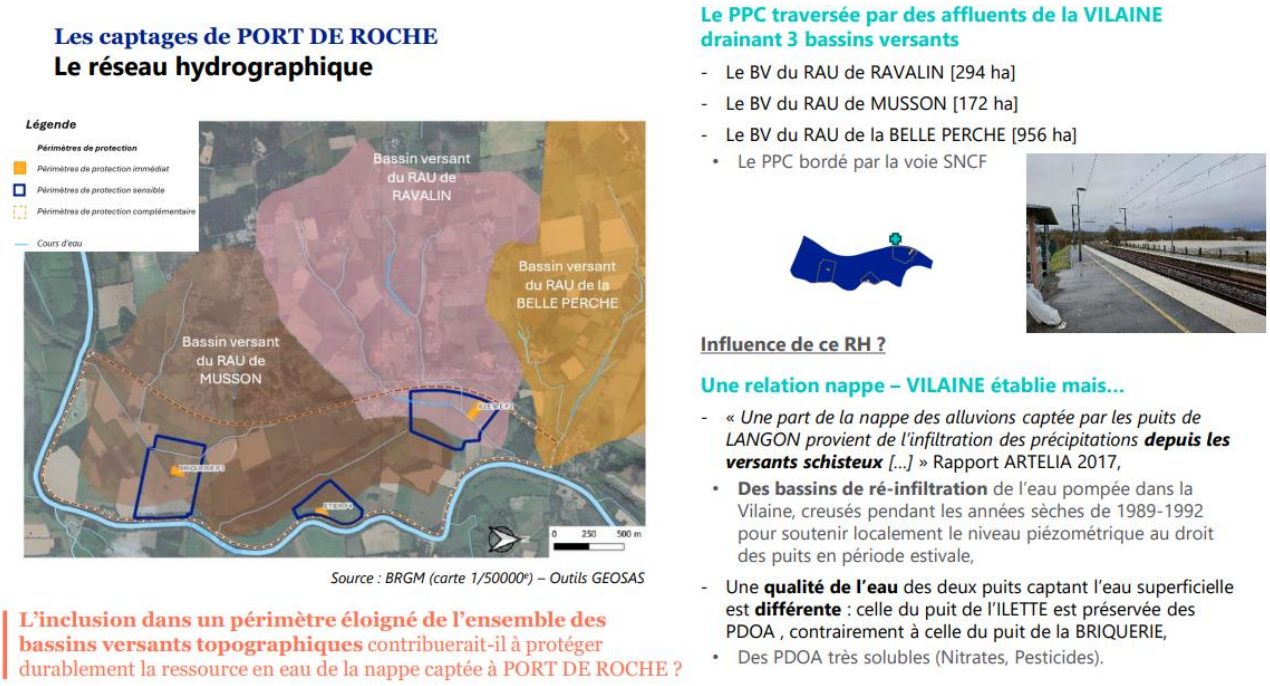
Ce travail, partagé entre une étude territoriale, une prospection terrain et des entretiens menés auprès des usagers agricoles des périmètres de protection du captage (PPC) a abouti à plusieurs résultats. Les résultats de ce travail ont été présentés le 15 janvier 2026, dans les locaux du SMPEP OUEST 35.

Quelle influence des bassins versants hydrographiques ?

L'analyse des résultats de qualité d'eau indiquent que la ressource en eau du puit de la BRIQUERIE et du forage de l'ETIER est exposée aux pollutions d'origines agricoles. L'eau du puit de l'ILETTE est, elle, plutôt préservée. Cette situation pourrait s'expliquer par les pratiques agricoles observées sur le Périmètre de Protection du Captage (PPC).



Cependant, les pratiques agricoles appliquées sur l'ensemble des bassins versants topographiques du réseau hydrographique traversant le Périmètre de Protection du Captage, et drainant potentiellement des Pollutions diffuses d'origine agricole pourraient être impliquées dans ces résultats. Ces bassins ne sont pas inclus dans les périmètres de protection. Dans un objectif de protection durable de la ressource en eau de PORT DE ROCHE, une réflexion sur l'inclusion dans un périmètre de protection éloigné des bassins versants topographiques du réseau hydrographique traversant l'actuel PPC pourrait être engagée.



L'occupation du sol du PPC

La surface agricole du PPC est majoritairement occupée par des terres agricoles (76%, 200 ha) et des espaces boisées (12%, 30 ha). Les surfaces en herbe du captage sont majoritaires (60%) vis-à-vis des surfaces cultures annuelles (40%), mais sont en régression. Les prairies permanentes (en herbe depuis plus de 5 ans) sont

principalement localisées dans les périmètres sensibles. La sole du PPRS est en accord avec les prescriptions de l'arrêté préfectoral relatives à l'occupation des sols. Parmi les cultures annuelles, celles de printemps sont majoritaires (principalement le maïs), à mettre en lien avec les inondations hivernales qui empêchent l'implantation de cultures céréales d'hiver (implantation et hydromorphie racinaire provoquant la mort des plantes).

Il est important de relever que les cultures annuelles céréalières sont principalement localisées dans la partie sud du PPC, là où les zones humides sont inventoriées. C'est aussi dans cette partie sud qu'est localisé le puit de la BRIQUERIE, dont la qualité de l'eau est particulièrement dégradée par les pollutions diffuses d'origine agricole.

L'étude des successions culturales a aussi permis d'identifier des pratiques à risques dans cette partie sud du PPC. Les rotations culturales sont courtes ou absentes, et donc à risque pour les stratégies de désherbage (résistance, augmentation des doses).

En 2023, les surfaces labellisées en Agriculture Biologique localisées à l'intérieur du PPC de PORT DE ROCHE étaient de 60.64 ha, soit 32% de la surface totale déclarée à la PAC. Ces surfaces sont exploitées par deux élevages en 2023. C'est là un atout durable et fort pour la préservation de la ressource en eau de PORT DE ROCHE.



Les éléments paysagers

Concernant les éléments paysagers (paragraphes 611 & 62), l'analyse diachronique de l'inventaire des éléments paysagers situés à l'intérieur du PPC de PORT DE ROCHE en 2001 et 2025 met en évidence une augmentation des éléments paysagers sur la zone. Seule la catégorie des arbres isolés a régressé, de 49 arbres. Les deux autres catégories ont progressé.

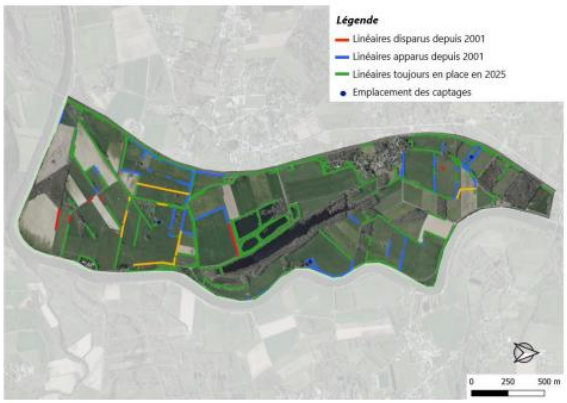
L'arrêté préfectoral ne précise pas de matérialisation spécifique du périmètre de protection rapprochée sensible (PPRS). Actuellement, on peut observer une absence de continuité des haies et/ou talus délimitant le PPRS, avec parfois des parcelles traversant ce périmètre. La BRIQUERIE a le PPRS dont le périmètre est le moins visible. Si les PPRS devait être matérialisé par une haie, 1213 ml devraient être implantés. En plus d'offrir une délimitation visuelle sur place du PPRS, ces haies constitueraient des protections supplémentaires des captages, permettant de limiter le transfert des pollutions diffuses, en captant les éléments chimiques, en ralentissant les écoulements et in fine en créant des zones de dégradation des molécules chimiques.

L'étude du territoire
Les éléments paysagers

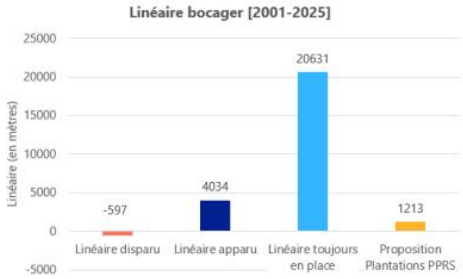
« La suppression des talus et des haies est une activité interdite, l'exploitation du bois étant possible » **Article 6.1.1.**

L'analyse diachronique de l'inventaire des éléments paysagers situés à l'intérieur du PPC de PORT DE ROCHE en 2001 et 2025 met en évidence **une augmentation des éléments paysagers sur la zone**. L'estimation actuelle est la suivante :

- Les talus et les haies : 24600 m,
- Les surfaces boisées : 32 ha,
- Arbres isolés : 91 arbres.



Cartographie de l'inventaire du linéaire bocager [2001 – 2025]



Des protections supplémentaires pour limiter le transfert des pollutions diffuses,

- En captant les éléments chimiques,
- En ralentissant les écoulements
- En créant des zones de dégradation des molécules chimiques.

Une délimitation visuelle du PPRS ?

9 exploitations concernées

D'après les données du RPG 2023 et les enquêtes terrains, 9 exploitations agricoles déclarent à la PAC des parcelles situées dans les périmètres de protection des captages de PORT DE ROCHE. 3 structures exploitent 85% des surfaces agricoles du PPC déclarées à la PAC.

Les 9 exploitations ont été rencontrées, 7 dans le cadre de ce travail, et 2 précédemment. L'objectif de ces échanges a été de comprendre les systèmes d'exploitation et leur fonctionnement, les pratiques actuelles et leur justification, d'identifier les problématiques, d'échanger sur les projets et d'identifier des leviers d'actions permettant à la fois de préserver la ressource en eau, et la durabilité du système agricole.

La part de la Surface Agricole Utile (SAU) totale de l'exploitation agricole à l'intérieur du PPC est variable : elle est très importante pour certaines (> 50%) et faible pour d'autres (< 1%). L'enjeu « captage » pour ces exploitations n'a donc pas la même importance même si toutes les surfaces comptent dans ces systèmes agricoles. On peut également constater de grands écarts de SAU totale : de 55 ha de 400 ha, soit un rapport de 7 :1.

Les exploitations sont en majorité des élevages de bovins (n=7), laitiers pour la plupart (n=6). Une de ces exploitations agricoles va prochainement se doter d'une unité de méthanisation. Les systèmes d'élevage de ruminants ont logiquement des surfaces en herbe, mais cette part peut être très variable.

Concernant l'état de la connaissance des limites du PPC et des prescriptions de l'arrêté préfectoral associées, les articles sont connus et majoritairement respectés. Seule une parcelle du PPRS du puit de l'ILETTE a été mise en culture annuelle récemment, avec l'objectif de renouveler la prairie. La parcelle est aujourd'hui en herbe. A la suite du rappel règlementaire, la parcelle sera classée en prairie permanente dès qu'elle pourra l'être.

Lors des enquêtes, le sujet des dates et durées de pâturage des prairies situées dans le secteur sensible du captage [du 1er avril au 30 octobre] a été remonté. Ce cadre est perçu comme contraignant, car il empêche une valorisation optimale du pâturage certaines années. Certaines années, il serait possible de valoriser l'herbe à partir du 15 mars, et jusqu'au 15 novembre.

Enjeux & pistes de travail

Des enjeux et des pistes de travail ont émergés pour le producteur d'eau potable, notamment :

- Le plus pressant : **l'accompagnement des cédants** dans une stratégie de reprise de leurs élevages, pour favoriser une installation sur site. En effet, les surfaces en herbes pâturées et les surfaces en BIO sont des atouts importants pour ces captages. Les deux élevages développant le pâturage et occupant 66% de la SAU de PORT DE ROCHE arrêteront leur activité en 2027.
- L'animation foncière doit être associée à cet enjeu, pour saisir les opportunités d'acquisitions foncières à l'intérieur du PPC, et pour garantir dans les parcelles acquises des pratiques agricoles non impactante pour la qualité de l'eau.
- Les coopérative & négoces doivent être sensibiliser aux enjeux du PPC de PORT DE ROCHE [notamment auprès des prescripteurs de produits phytosanitaires],
- Enfin, l'animation agricole du captage doit être poursuivie, pour rencontrer à échéances régulières les exploitants. L'objectif est à la fois de sensibiliser les exploitants agricoles (notamment les nouveaux arrivants) des parcelles concernées par le PPC sur les enjeux des captages, d'informer sur les leviers financiers mobilisables, et d'identifier des opportunités d'évolution de pratiques durables sur le captage (échange ou acquisition de foncier, évolution du système agricole (ex : vers système herbager pâturant)). Concrètement, cette animation 2025 a permis d'engager des aides MAEC permettant la création de prairies permanentes sur 11.5 ha en 2025 à l'intérieur du PPC et 19.6 ha sur les bassins versants topographiques du réseau hydrographique traversant l'actuel PPC.

Enfin, une réflexion pourrait être engagée sur la révision de l'arrêté préfectoral, motivée par une volonté de préserver le captage de toute pollution susceptible de l'atteindre dans un délai ne permettant aucune possibilité d'intervention. Cette révision pourrait porter sur :

- L'actualisation des prescriptions relatives à l'usage des produits phytosanitaire,
- Une règlementation relative à l'occupation des sols de nature à nuire à la ressource en eau,
- La création d'un périmètre de protection éloigné, incluant les bassins versants topographiques du réseau hydrographique traversant l'actuel PPC, et au sein duquel tout fait susceptible de porter atteinte, directement ou indirectement, à la qualité des eaux, souterraines ou superficielles, peut permettre de renforcer la protection du captage contre les pollutions permanentes ou diffuses.

Enfin, sur un autre type de pollution, plus urbaine, la Station d'épuration des Eaux Usées (STEU) localisée à l'intérieur du PPC, a été identifiée comme une source de pollution potentielle importante, bien que l'équipement soit évalué conforme. L'étude de son déplacement en dehors du PPC fait partie des propositions pour protéger durablement la ressource en eau de PORT DE ROCHE.

C) Profil de vulnérabilité conchylicole

En 2025, Eaux & Vilaine a structuré l'avancement du profil de vulnérabilité conchylicole en quatre étapes clés.



Le COPIL n°1 du 4 février, tenu à Damgan, a posé le cadre général de l'étude, rappelant la méthode et le calendrier, et soulignant les enjeux prioritaires pour la filière conchylicole : risques liés au Dinophysis, à E. coli et aux norovirus, impacts du désalurement et de l'envasement, et nécessité d'une information rapide des professionnels en cas de débordement d'ouvrages d'assainissement. Les premières analyses ont confirmé un risque de déclassement sanitaire lié à l'augmentation de la pluviométrie, aux vents d'est, à la présence d'exutoires multiples et au rôle déterminant des ANC non conformes, des défauts de branchements et des pratiques agricoles (pâturage, effluents, épandages).

Le COTECH n°3 du 6 mai, à Arzal, a présenté les résultats finaux de la phase 1, incluant la comparaison de trois méthodes d'estimation des flux (campagne de mesures du 9 janvier, ratios d'occupation des sols, méthode "sources de contamination") et une hiérarchisation des sources laissant apparaître un poids majeur des déversements d'assainissement collectif, ainsi qu'une influence marquée de la Vilaine lors des épisodes hivernaux en conditions de "nappe haute + fortes pluies".

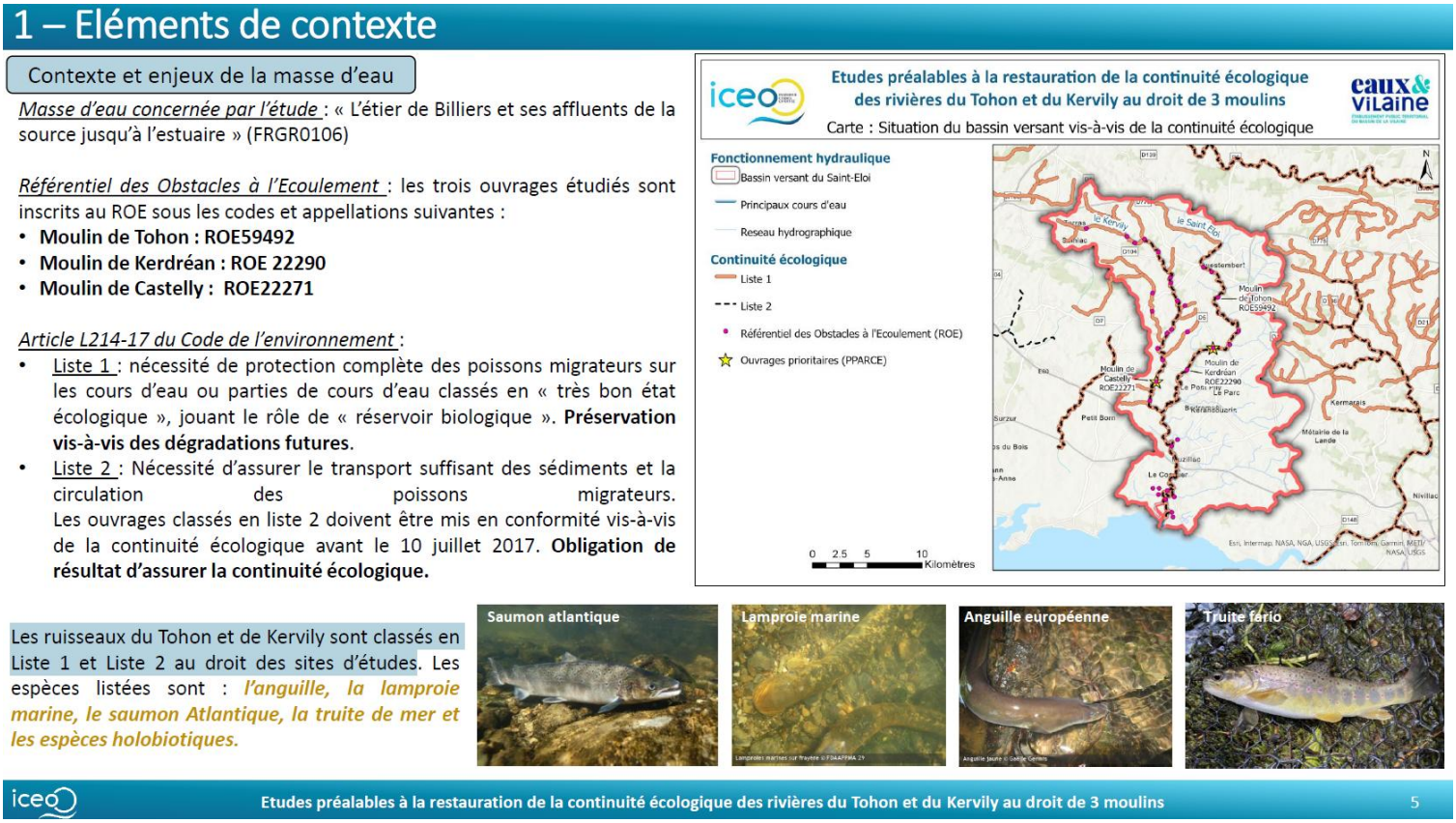
Le COTECH n°4 du 12 septembre, tenu à la Roche Bernard, a permis de présenter et d'affiner le programme d'actions : amélioration des systèmes d'alerte aux conchyliculteurs, diagnostics ciblés "eaux claires parasites", contrôles renforcés pour les grands sites touristiques, campagnes de mesures estivales et hivernales pour quantifier les flux, bancarisation renforcée des données, actions agricoles, amélioration des bases sur l'assainissement, et un volet spécifique dédié à la problématique Dinophysis.

Enfin, le COPIL n°3 du 25 novembre à Muzillac a présenté les fiches-actions consolidées, validé les ajustements et acté la finalisation du rapport avant passage au comité territorial début 2026. Cette année 2025 a ainsi permis de passer d'un diagnostic complet à un plan d'actions hiérarchisé et opérationnel, s'appuyant sur une mobilisation large des partenaires : les communes littorales, Arc Sud Bretagne, Cap Atlantique, Eau du Morbihan, le CRC, Ifremer, l'ARS, l'AELB, la DDTM, le Département 56 et Eaux & Vilaine.

D) L'étude sur la restauration de la continuité écologique sur les moulins du Saint-Eloi

L'étude sur la restauration de la continuité écologique sur 3 moulins situés sur le bassin du Saint-Eloi a débuté en 2025. Cette étude, sous maîtrise d'ouvrage d'Eaux & Vilaine, est réalisée par le bureau d'étude ICEO. Les 3 moulins concernés sont les moulins de Tohon et de Kerdréan sur le Tohon, et le moulin de Castelly sur le Kervily. Le bassin du Saint-Eloi rejoint l'estuaire de la Vilaine en aval du barrage d'Arzal. Il n'est donc pas soumis à l'influence du barrage et est prioritaire dans la stratégie d'Eaux & Vilaine pour le rétablissement de la continuité écologique. L'ensemble du bassin est en zone d'action prioritaire (ZAP) pour l'anguille. Sur les 3 moulins étudiés, un est prioritaire (Castelly) dans le cadre du plan d'action pour une mise en œuvre apaisée de la continuité écologique (PAPARCE), élaboré par les MISEN du bassin Loire-Bretagne.

Des diagnostics ont été réalisés en 2025. Ils comprennent une analyse juridique et administrative de la légalité des ouvrages, un état des lieux et un diagnostic des ouvrages et des milieux sous influence de ces ouvrages.

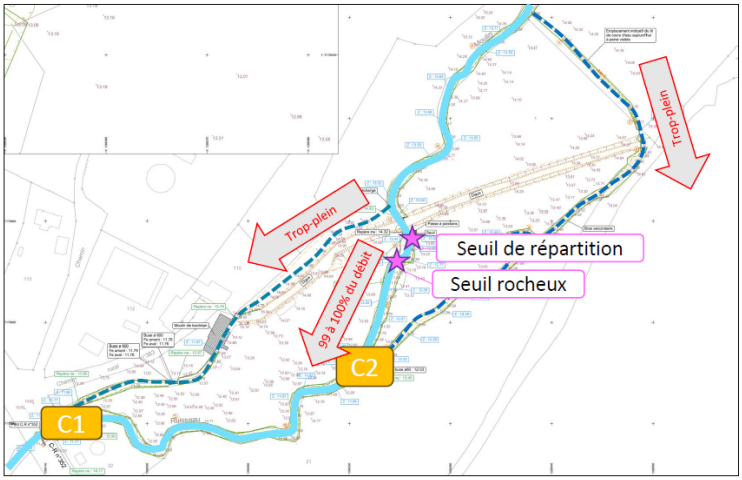


3- Etat des lieux et diagnostic de l'ouvrage et du milieu sous influence

Répartition, attractivité et obstacles

Débit du bras de décharge > 99% du débit total de la rivière (hors période de crue)

Date de la mesure	Condition hydrologique	Débit à la station ARZ A MOLAC	Débit bras principal		Débit canal usinier		Débit buse trop-plein	
		m3/s	m3/s	%	m3/s	%	m3/s	%
03/06/2025	≈Q30%	0.535	0.204	100%	0.00	0%	0.00	0%
14/08/2025	Etiage	0.165	0.071	100%	0.00	0%	0.00	0%
09/09/2025	Etiage	0.297	0.108	100%	0.00	0%	0.00	0%
23/12/2025	≈Q90%	6.04	1.250	99.68%	0.00	0%	0.004	0.32%
07/01/2025	1.4 x module	3.2	0.756	99.74%	0.00	0%	0.002	0.26%



En montaison, les poissons rencontrent deux confluences au droit du moulin de Kerdréan ;
- C1 : bras principal / canal de fuite du moulin
- C2 : bras principal / bras secondaire trop plein

La grande majeure partie du temps seul le cours principal est alimenté par l'amont. Les deux autres ne sont pas alimentés :
- Le canal de fuite du moulin est maintenu en eau jusqu'au pied de l'ouvrage (influence de l'aval)
- Le bras secondaire de trop-plein est partiellement maintenu en eau par l'aval (sur le premier tier environ, sauf en basses eaux du fait de la présence d'une chute au niveau de la confluence)

→ **Le cours principal est toujours le bras le plus attractif et celui sur lequel les poissons cherchant à remonter le ruisseau vont s'engager**, les deux autres constituants des masses d'eau stagnantes la plupart de l'année.

→ Présence de plusieurs obstacles rencontrés lors de la montaison sur le cours principal
- Seuil rocheux
- Seuil de répartition

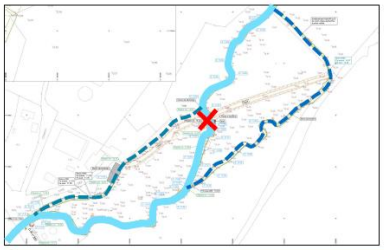
La franchissabilité de ces obstacles est étudiée dans les prochaines pages.

Les résultats de ces diagnostics ont été présentés en comité technique en début d'année 2026. Suite à ces diagnostics, des propositions de scéarii de rétablissement de la continuité écologique seront proposés en 2026.

4 – Eléments de propositions de scénarios

Au vu du contexte local il est proposé d'étudier des scénarios basés sur l'effacement de l'ouvrage et non un scénario d'équipement en installant une nouvelle passe à poisson :

Scénario 1 : suppression de l'ouvrage et restauration de la continuité écologique au droit du cours existant



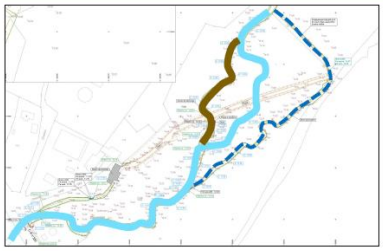
- ❑ Maintien du cours principal au droit du cours existant
- ❑ Démolition de la passe à poisson
- ❑ Suppression du seuil de pré-barrage

- ❑ Suppression de la vanne, ouverture de la digue pour supprimer le phénomène de mis en charge,
- ❑ Nouveau franchissement de la digue (type passerelle)

- ❑ 100% du débit transitant par le cours principal
- ❑ Maintien des 2 bras secondaires de décharge



Scénario 2 : maintien de l'ouvrage existant et création d'un nouveau lit pour le cours d'eau



- ❑ Création d'un nouveau bras de cours d'eau
- ❑ Maintien des ouvrages en place mais plus d'alimentation

- ❑ Création d'un 2ème franchissement de la digue (type passerelle) + passerelle dans la prairie

- ❑ 100% du débit transitant par le cours principal
- ❑ Comblement partiel de l'ancien lit
- ❑ Maintien du bras de trop-plein



Pour les deux scénarios, les travaux permettront de limiter les débordements à l'amont de la digue (diminution du risque pour l'habitation en crue/incidence sur la zone humide). En revanche pas d'incidence sur le secteur aval digue qui est influencé par le pont de la route.

Les **actions transversales**

>>> L'animation territoriale

Actions

- L'**acculturation des acteurs du territoire** (collectivités et partenaires) aux enjeux de l'eau.
- La **sensibilisation** des scolaires et du grand public.
- La **communication** sur les actions portées par Eaux & Vilaine.

Bénéfices

- Les **politiques publiques harmonisées** en cohérence avec le SAGE Vilaine.
- L'**expertise technique d'Eaux & Vilaine valorisée** dans les documents de planification et les études.
- La **compréhension des enjeux de l'eau et une prise de conscience facilitées.**





IX. L'ANIMATION TERRITORIALE

A. Pédagogie

Dans le cadre de la stratégie de sensibilisation aux enjeux de l'eau d'Eaux & Vilaine, les associations WATER FAMILY et CPIE Val de Vilaine ont sensibilisé 10 classes au total sur l'année scolaire 2024-2025, soit 152 élèves de primaire, sur 8 communes du territoire de l'UGVA. Les deux thématiques abordées étaient **l'arbre et l'eau (Water Family)**, et **le grand cycle et petit cycle de l'eau (CPIE Val de Vilaine)**.

CPIE Val de Vilaine



Figure 24 : intervention en extérieur par le CPIE Val de Vilaine

Les interventions de sensibilisation menées par le CPIE Val de Vilaine ont abordé deux thèmes centraux : les zones humides (écosystèmes, biodiversité, services écosystémiques, bassin versant) et le petit cycle de l'eau (traitement de l'eau, enjeux de pollution, rôle citoyen). Pour rendre ces sujets concrets, les animateurs ont combiné théorie (vocabulaire technique, schémas, vidéos) et pratique : sorties sur le terrain (inventaires naturalistes, observations), expériences scientifiques (filtration, qualité de l'eau), dessins techniques, jeux de rôle et ateliers participatifs. Du matériel pédagogique varié (maquettes, kits d'analyse, supports visuels) a été utilisé pour favoriser l'interactivité et l'engagement des élèves.

Water Family

Les interventions par la Water Family ont porté sur l'arbre et l'eau, à travers le programme « Arbre, sol, eau », un parcours pédagogique en 3 étapes :

1. Acquérir des connaissances sur les arbres, le cycle de l'eau et le rôle des sols (en classe)
2. Comprendre le fonctionnement des arbres avec des expériences en classe et des plantations en extérieur (arbres, plantations de graines en godets…)
3. Une dernière séance en extérieur, avec des ateliers tournants en autonomie et animés





Figure 115: intervention théorique en classe et atelier pratique dehors par la Water Family

Les retours des enseignants et des élèves ont été très positifs, notamment le caractère interactif et ludique des interventions.
A partir de 2026, le programme de sensibilisation d'Eaux & Vilaine se focalisera davantage sur les élus et les usagers.

B. Presse

2025 a été généreusement couverte par la presse locale, que ce soit sur la thématique bocage, milieux aquatiques, ou encore agricole.

Agricole

À la découverte du désherbage mécanique du maïs

Allaire — Lors d'une matinée d'information sur le désherbage mécanique du maïs, organisée par Eaux et Vilaine, agriculteurs et élèves de lycée agricole ont bénéficié de retours d'expériences.

Reportage

C'est à la ferme de Brandéha que Sébastien Baron, un des trois associés et Bertrand Caro, chargé de mission agricole pour Eaux et Vilaine, ont accueilli une dizaine d'agriculteurs en conventionnel, venant de Questembert, Pipriac (Ille-et-Vilaine) ou Avessac (Loire-Atlantique), ainsi qu'une classe de 2nde production d'élevage, du lycée agricole de Redon.

« Nous avons choisi de proposer ce temps d'information spécifique sur le désherbage mécanique du maïs car les herbicides utilisés dans cette culture sont presque systématiquement retrouvés dans les analyses des seize cours d'eau dont nous suivons la qualité, explique Bertrand Caro. **C'est une problématique qui a des conséquences dans la production d'eau potable, comme au point de captage de Béganne, qui n'est pas équipé pour traiter les phytos. Ce qui implique en cas de pollution de diluer avec une autre eau ou de fermer la station de captage. »**



Présentation d'une houe rotative par Olivier Le Mouel de la CUMA (Coopérative d'utilisation de matériel agricole) Bretagne. | Photo : Ouest France

Une technicité qui s'acquiert par l'accompagnement

« Le chimique, en place depuis plus de 40 ans, c'est maîtrisé et accompagné », témoigne Bertrand Caro. Il s'agit ici de faire de même pour les techniques de désherbage mécanique, pourtant expérimentées depuis longtemps, comme en témoignent Clarisse Boisselier, de la Chambre d'agriculture de Bretagne, Guillaume Raimbault, du Groupement des agriculteurs biologiques du Morbihan et Olivier Le Mouel, de la Coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA) Bretagne.

« C'est une technique qui a besoin d'une météo clémente pour être efficace et qui nécessite des préalables », ont expliqué en détail par les différents intervenants tout au long de la matinée. Luc Le Mellec, un éleveur de vaches allaitantes d'Ambon, est venu témoigner de sa première expérimentation lors de cette année pluvieuse : **« Il vaut mieux être accompagné mais je ne regrette pas et je vais recommencer. »**

Différentes stratégies pour plus d'autonomie

Cet agriculteur a choisi de rester en conventionnel, **« par sécurité, au cas où j'ai besoin du chimique,** précise-t-il. **De façon générale, j'utilise surtout des produits biologiques. »**

Les accompagnements proposés auprès des agriculteurs préconisent de **« démarrer en mécanique et si les conditions météorologiques sont mauvaises, on s'autorise à décrocher en chimique »,** explique Guillaume Raimbault. Tous les sujets sont abordés au gré des questions posées par les participants, de la préparation des sols, au semis, en passant par les coûts, les semences et les bénéfices sur la santé mentale et physique.

L'objectif, c'est l'autonomie des exploitations agricoles. Les futurs agriculteurs et agricultrices présents avec leur professeur semblent séduits par la démarche qui doit être volontaire, comme le rappellent les organisateurs de la matinée. **« Faut voir en action »,** s'interroge Loevan, un lycéen, devant les équipements exposés comme la herse, la bineuse, la houe ou la roto-étrille. **« Il faut innover »,** conclut Théo, un autre élève.

Contact : Eaux et Vilaine – bertrand.caro@eaux-et-vilaine.bzh

Bocage

Avessac

Le replantage de haies a le vent en poupe



Près de du siège du Gaec du Pont-d'Amont, vendredi, le groupe composé d'éleveurs, des salariés d'Ocre, des représentants d'Eaux et Vilaine, et d'Hubert du Plessis et Fabrice Sanchez, maires d'Avessac et Massérac. | PHOTO : OUEST-FRANCE

Les programmes Breizh bocage et Pays de la Loire bocage consistent à réaliser des travaux de plantation de haies bocagères, à plat ou sur talus, en concertation avec les propriétaires et les exploitants agricoles intéressés.

Ces plantations ont pour objectif d'améliorer la qualité de l'eau, de limiter l'érosion des sols, de protéger le bétail, de favoriser le stockage de carbone, la biodiversité, etc. Ces travaux sont subventionnés par l'Europe, la région Bretagne, la région Pays de la Loire, l'Agence de l'eau Loire Bretagne, les Départements d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan et sont financés par Redon agglomération, Arc sud Bretagne, Questembert communauté et Golfe du Morbihan Vannes agglomération.

En tout, cet hiver, près de 27 km de haies bocagères vont être plantées dans le territoire de l'unité de gestion Vilaine aval d'eaux et Vilaine. À l'image, sur les terres avessacaises, du Gaec du Pont-Amont, avec 1,8 km de haie plantées cette année.

Les agriculteurs, et en particulier les éleveurs, ont à cœur de participer à ces opérations de plantations, car les haies et talus ont un rôle indispensable sur ces territoires ruraux.

À Avessac, l'entreprise d'insertion Ocre, basée à Mohon (Morbihan), spécialisée dans les travaux forestiers, le génie écologique, les aménagements paysagers, de clôture ou de phytoépuration, a été missionnée pour la réalisation de ces travaux.

Contact. Guillaume Cosson, technicien bocage, tél. 06 14 97 65 90 et guillaume.cosson@eaux-et-vilaine.bzh

Questembert

Le ruisseau le Logo retrouve peu à peu son lit originel

Au point de captage du lieu-dit Monsanglais, des travaux de restauration sont conduits par Eaux & Vilaine sur le ruisseau le Logo. « **C'est un ruisseau du bassin du Saint-Eloi, l'un des affluents du Tohon**, explique Emmanuelle Gernez, animatrice territoriale. **La création du captage, dans les années 1970, a conduit à sa modification.** »

Le ruisseau va ainsi retrouver un fonctionnement naturel, avec un tracé plus sinueux qui permettra de « **redonner leur rôle aux zones humides présentes** ». Un atout, d'autant que Le Logo est assez poissonneux. Lors des pêches de sauvegarde, truites, vairons, chabots et lamproies ont été trouvés, « **mais pas d'anguilles** », souligne Quentin Riu, technicien d'Eaux & Vilaine. Les travaux sont réalisés par l'entreprise Colas, qui « **réutilise les sédiments pour les remettre dans le nouveau lit : ainsi, les sables retrouvent leur place** ».



Les élus et techniciens d'Eaux & Vilaine ont présenté les travaux, qui devraient favoriser la biodiversité dans le ruisseau. | Photo : Ouest-France

La partie amont également restaurée ?

Réalisé en deux tranches - 400 m en 2024, 700 m cette année -, le chantier s'appuie sur des documents historiques. « **On remet le Logo dans son lit naturel, tel que présent sur le cadastre napoléonien et ceux d'avant 1970** », précise Quentin Riu.

Le coût total du chantier est estimé à 130 000 €. Il est financé par différentes institutions et collectivités dans le cadre du contrat territorial de l'Unité de gestion Vilaine aval.

Selon Joël Triballier et Alain Louis, élus de Questembert Communauté, la partie du ruisseau située en amont du captage « **pourrait également faire l'objet de travaux, pour la prochaine feuille de route 2026-2028** ».

Sensibilisation scolaire

La Roche-Bernard

Des écoliers sensibilisés à l'environnement



Les élèves ont découvert l'importance des arbres, tant dans le cycle de l'eau que dans l'environnement paysager. | Photo : Ouest France

Lundi, les élèves de cours moyens (CM) de l'école Saint-Michel ont été sensibilisés à l'environnement autour de l'arbre, du sol et de l'eau. Avec le soutien d'Eau et Vilaine, financeur de l'animation, Léore Pujol, de l'association Water Family, est intervenue auprès de la classe de CM1-CM2.

Pour l'animatrice, les objectifs de son intervention sont **« de découvrir l'importance des arbres et du sol dans le cycle de l'eau, de s'inspirer des arbres pour notre vie de tous les jours et de se reconnecter au vivant à travers des activités pleine nature »**.

De nombreuses activités ludiques et des expériences en pleine nature ont été proposées pour donner envie aux élèves puis à leurs familles de partir à la découverte de la nature et mieux comprendre en observant le vivant.

Lors de cet après-midi pratique, les élèves ont semé des graines de légumes dans des godets. Ils les replanteront au printemps dans le potager de l'école. Les élèves vont également planter un arbre dans le jardin pour symboliser les apprentissages réalisés.

Chacun est reparti également à la maison avec un arbuste pour le planter dans son jardin.

C. Communication institutionnelle

Afin d'améliorer la visibilité et l'identification d'Eaux & Vilaine, de nouveaux outils de communication externe ont été réalisés.

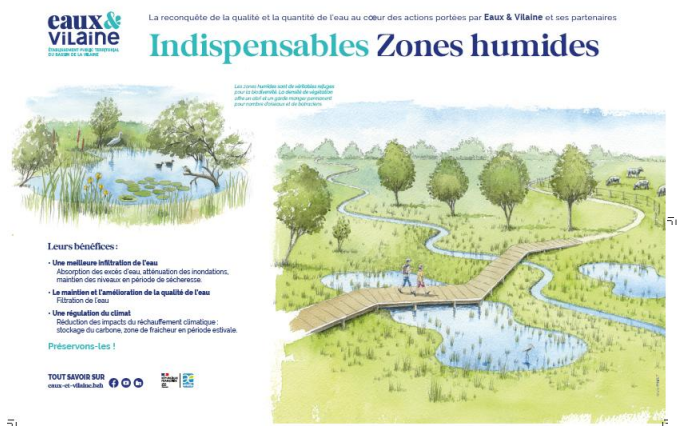
4 roll-up thématiques sur les actions d'Eaux & Vilaine

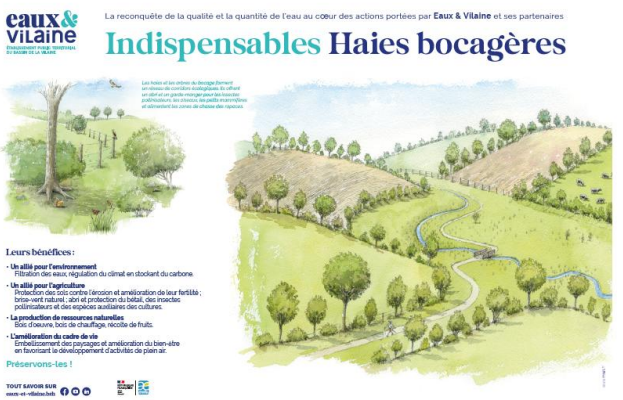


3 panneaux génériques : haies bocagères, cours d'eau et zones humides

Ces panneaux pédagogiques ont été conçus pour sensibiliser le grand public sur les fonctionnalités essentielles des cours d'eau, zones humides et haies bocagères.







D. Newsletter

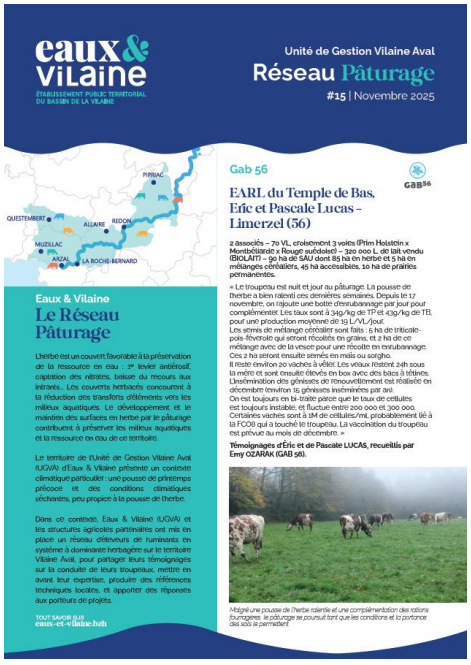
3 lettres Inf'Eaux parues en 2025 :







8 lettres Réseau Pâturage parues en 2025



E. Visites de sites

- Le 12 février, des élèves de la MFR de Guipry-Messac en bac pro GMNF ont visité deux sites de restauration et de création de cours d'eau à Pipriac. Cette visite a été animée par Fabien Bossière

- Le 24 avril, les sites du Pélican et du Fougeray, sur la commune de Pipriac, ont accueilli 20 étudiants en BUT3 travaux publics de l'IUT de Rennes. Fabien Bossière y a fait une présentation des travaux hydromorphologiques en cours.



Figure 126: intervention de Fabien Bossière à Pipriac

- Le 6 octobre, le site du Pélican a également fait l'objet d'une visite pour 15 conseillers de l'entreprise de conseil et expertise en agriculture Eilyps.

- Le 12 novembre, 2 personnes de la chambre d'agriculture ont visité le même site, accompagnés par le technicien référent du chantier.

- Enfin, le ruisseau du Pélican a accueilli la journée d'échanges techniques « Milieux aquatiques 2025 », organisée par Eaux & Vilaine. Fabien Bossière y a présenté la démarche et les résultats du projet.

F. Evénementiel

- Journée mondiale des zones humides 2025

Chaque année, en février, a lieu la Journée Mondiale des Zones Humides. L'UGVA organise, en lien avec l'unité biodiversité, plusieurs animations grand public.

Au programme cette année, il y a eu :

- Des expositions dans des médiathèques : Muzillac, Renac et Béganne
- Des sorties ornithologiques avec la contribution de l'OFB, avec l'appui de l'antenne de bénévoles « Bretagne Vivante » et la coopération du service des Espaces Naturels Sensibles du Département d'Ille et Vilaine

Au total, 65 personnes ont participé aux sorties nature.





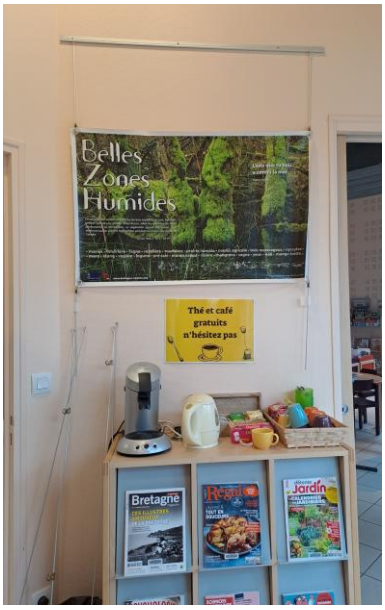




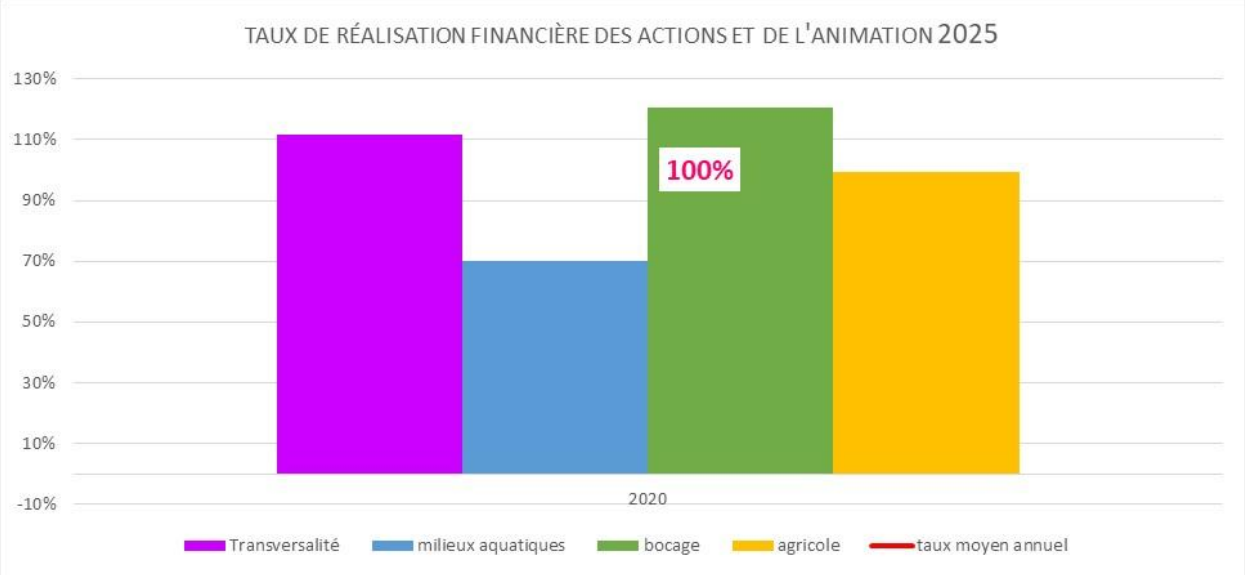
Figure 137: Sorties observation oiseaux et milieux humides, expositions sur les zones humides, affiche officielle

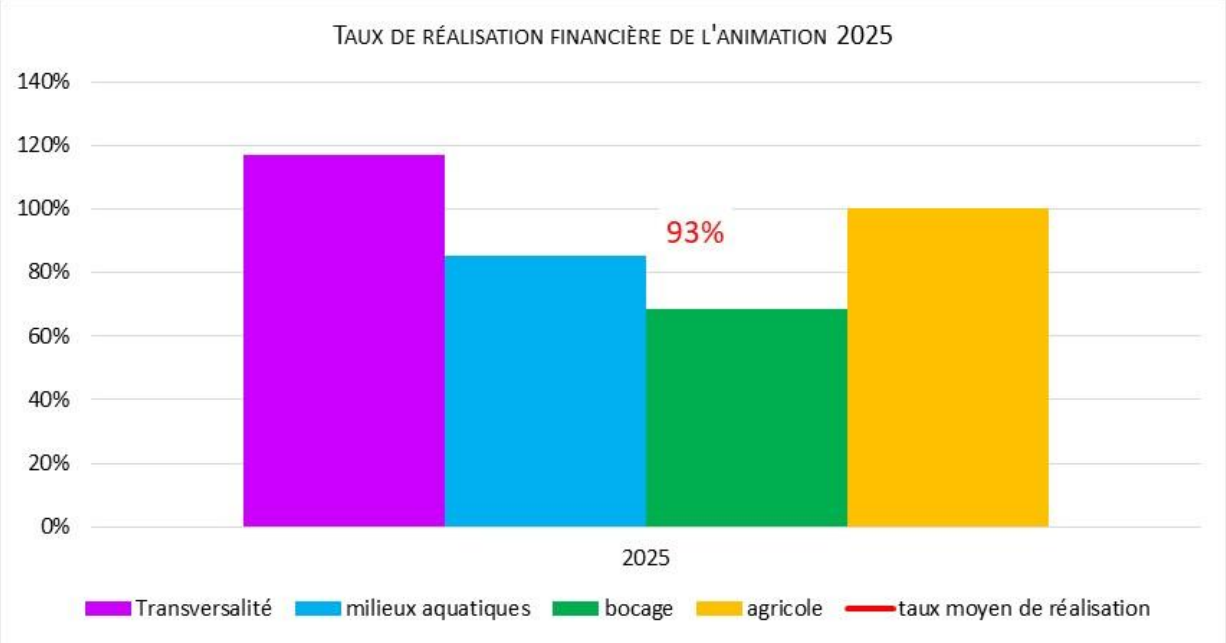
G. EPCI

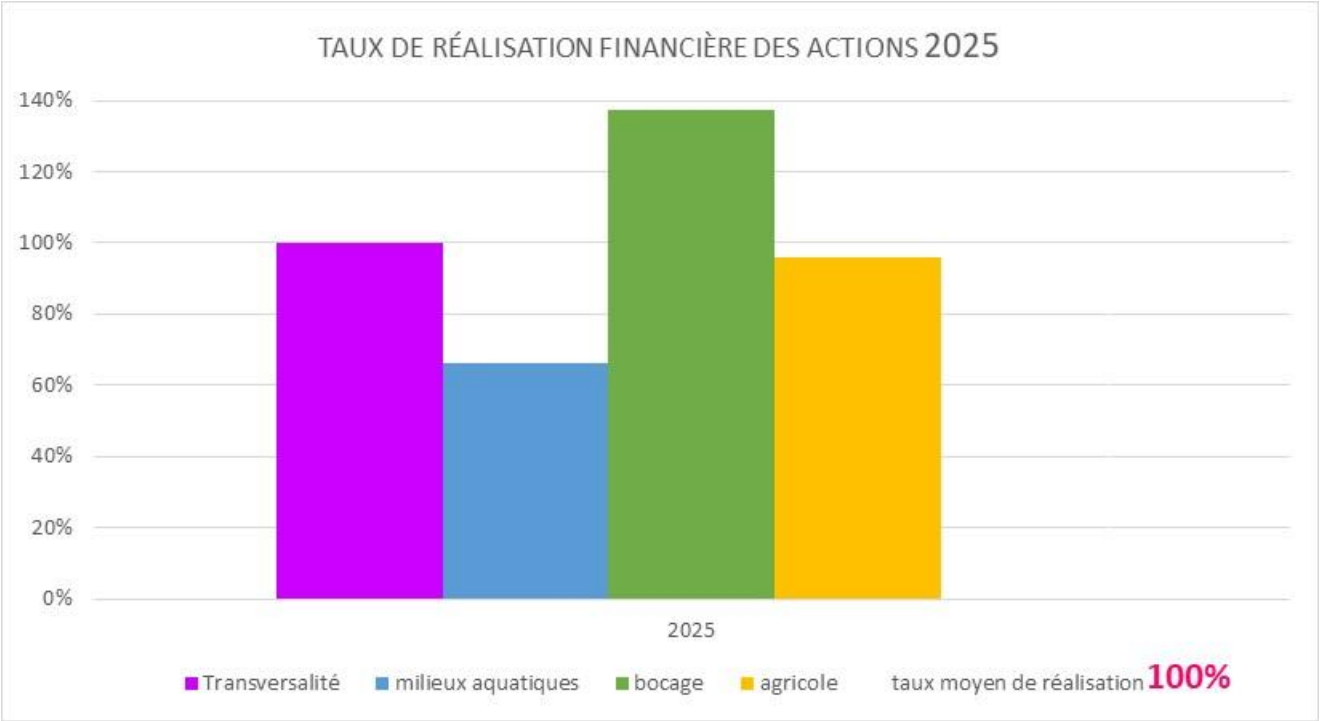
Plusieurs rencontres avec les EPCI ont eu lieu en 2025 : une réunion technique à Questembert communauté en avril, sur l'avancement de la révision du PLUi et du SAGE Vilaine, ainsi que plusieurs réunions Personnes Publiques Associées avec Redon agglomération dans le cadre de la révision de son SCOT (janvier, mai et septembre). Dans le même cadre, plusieurs échanges techniques avec Arc Sud Bretagne ont également eu lieu.

X. BILAN TECHNICO-FINANCIER

Bilan 2025







Une équipe au complet en 2025, mais à noter l'absence de l'animatrice territoriale pendant plusieurs mois en raison d'un congé maternité.
Les travaux en milieux aquatiques sont fortement dépendants des phases de concertation.

Les projets transversaux pluriannuels sont particulièrement chronophages, notamment en phases d'étude et de concertation.

XI. ANNEXES

Articles de presse parus en 2025

Sulniac

Des plantations pour la biodiversité et protéger le bétail



Julien Vidal, technicien d'Eaux et Vilaine ; Robin et Julien Brothier, Thierry Eveno, d'Eaux et Vilaine et à l'Agglomération, ainsi que Julien Chérel, de l'entreprise Ocre, ont terminé lundi les plantations de haies sur l'exploitation de Julien Brothier, à la ferme Coët-Ruel. | PHOTO : OUEST-FRANCE

Un kilomètre de haies sur talus a été planté, lundi, sur des parcelles situées en limite de Sulniac et de La Vraie-Croix, à la ferme de Coët-Ruel, chez Julien Brothier, producteur de fromage de chèvre et de brebis.

Le chantier Breiz Bocage, porté par Eaux et Vilaine, a ainsi permis la plantation sur ces parcelles de 720 plants d'origine locale. On retrouve plusieurs essences : alisier, chêne, merisier, noisetier, fusain...

Au cours de l'année 2024-2025, 27 km de haies ont été plantées dans le territoire de l'Unité de gestion Vilaine aval d'Eaux et Vilaine.

Les objectifs de ces travaux ? Améliorer la qualité de l'eau, limiter l'érosion des sols, protéger le bétail, et favoriser le stockage de carbone, et la biodiversité. Ils sont financés par le programme Breizh Bocage (composé d'aides de l'Europe, de la Région et du Département) et par Redon Agglomération, Arc Sud Bretagne, Questembert Communauté et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GMVA).

AVESSAC

Les haies bocagères s'intègrent dans la nature

Avec l'arrivée des beaux jours, les randonneurs, promeneurs et cyclistes remarquent la présence de nouvelle plantation de haies bocagères dans le secteur du pays de Redon.

En effet, tout au long de l'hiver, Eaux & Vilaine a réalisé la plantation de près de 27 km de haies bocagères. Cette action intervient sur le territoire de l'Unité de Gestion Vilaine Aval d'Eaux & Vilaine. Eaux & Vilaine porte les programmes Breizh Bocage et Pays de la Loire Bocage à l'échelle du bassin de la Vilaine.

Ces haies bocagères présentent énormément d'avantages vis-à-vis de la biodiversité. Il s'agit d'un programme qui vise aussi à préserver et renforcer le maillage bocager en Bretagne et en Pays de la Loire.

Cela va de soi, après le triste épisode des inondations subies cet hiver par la région, il est certain que ces techniques sont avérées efficaces pour préserver l'eau en qualité et en quantité. Ces haies sont un élément naturel fiable susceptible de limiter l'érosion des sols, et protéger le bétail, entre autres.



Les haies bocagères préservent la biodiversité. Photo Presse Océan

Soixante ans plus tard, ils réparent le ruisseau

Pipriac — Eaux et Vilaine restaure le ruisseau Le Pélican. L'objectif : retrouver le tracé naturel du cours d'eau, dénaturé par le remembrement, afin de lui rendre toute sa place dans l'écosystème.

L'initiative

Jeudi, l'association Eaux et Vilaine a organisé une visite sur le site de la restauration du ruisseau Le Pélican, côté amont. Une démarche dans la continuité des travaux menés de 2021 à 2024, en aval.

« **L'objectif est de redonner à la rivière un cours plus naturel, pour contribuer à atteindre le bon état des masses d'eau, imposé par la réglementation européenne**, indique Gérard Baudu, élu Eaux et Vilaine. **La directive-cadre sur l'eau impose d'amplifier, collectivement, les efforts pour atteindre le bon état écologique des masses d'eau pour 2027.** »

Un tracé naturel disparu depuis plus de 60 ans

Le projet est mené à des fins de reconquête des milieux aquatiques, et d'adaptation au changement climatique. Il s'est poursuivi en 2025, sur une portion de 1 400 mètres. Le cours d'eau doit ainsi retrouver son tracé originel.

L'objectif est de redonner au ruisseau un fonctionnement et des habitats au plus proche de son état naturel, pour restaurer durablement sa biodiversité et ses fonctionnalités hydromorphologiques. Le Pélican a perdu son tracé naturel et ses habitats aquatiques à la suite du remembrement, dans les années 1960.

Cadastre napoléonien et photographies aériennes

Pour retrouver le lit d'origine du ruisseau, l'équipe Eaux et Vilaine s'est appuyée sur une méthodologie qui combine l'analyse du cadastre napoléonien et l'exploitation de photographies aériennes.

L'analyse du tracé originel est réalisée à l'aide d'un GPS et de jalons. La recherche fine du lit d'origine par tranchées perpendiculaires au sens d'écoulement, permet au technicien d'identifier les substrats anciens et les zones d'écoulement historique.

Une image fine de ce que fut le Pélican est ainsi obtenue. Le lit mineur, d'une largeur de 1 m à 1 m 50 et d'une profondeur de 25 à 50 cm, sera reconstitué sans ajout de matériaux externes, uniquement à partir des substrats retrouvés sur place. Trois mares sont aménagées, situées à proximité immédiate du ruisseau, pour les amphibiens et autres espèces.



Gérard Baudu, élu à Saint-Just et à Eaux et Vilaine, Fabien Bossière, technicien en milieu aquatique, Emmanuelle Gernez, animatrice territoriale, et Jean-Luc Lévesque, 1er adjoint, sur le site du chantier de restauration du ruisseau. | Photo : Ouest-France



Pour retrouver le tracé d'origine du ruisseau, le technicien en milieu aquatique Fabien Boissière se base, entre autres, sur l'analyse des substrats anciens.

| Photo : Ouest-France

Les travaux de l'étang de Célac vont démarrer

Questembert — Après sa vidange, le Tohon a retrouvé son lit naturel, les travaux de renaturation avec le remplacement de la passerelle, les berges, et la création des mares commencent en juillet.

Après la vidange du Tohon, l'étang de Célac au mois de septembre, le projet de restauration morphologique et paysagère va s'accélérer avec le début des travaux aquatique durant le mois de juillet. L'objectif est « **de rétablir la continuité écologique et le fonctionnement naturel du cours d'eau** », avance Anne Montrelay, responsable de l'unité de gestion Vilaine aval d'Eaux & Vilaine.

Lors de la vidange, la faune présente dans l'ancien plan d'eau, « **principalement des poissons d'eau calme supportant des eaux chaudes et faiblement oxygénés** », a été transférée dans les étangs de Pen-Mur et de La Vraie-Croix. Cette vidange a ainsi permis au ruisseau de retrouver son lit d'origine et « **des habitats aquatiques favorables au développement d'une population piscicole d'eau vive, stable et diversifiée** », précise Simon Loinard, chargé de mission en milieux aquatiques. Quant à la nouvelle zone humide qui a été restaurée, elle permet *via* son fonctionnement d'éponge, l'écrêtement des crues et le soutien du débit en aval en restituant de l'eau en période sèche.



Le Tohon a retrouvé son lit, les travaux d'aménagement du milieu aquatique vont démarrer, ils dureront tout l'été.

| Photo : Eaux & Vilaine

Des travaux en juillet

Les travaux d'aménagement concernant la mise en œuvre des milieux aquatiques débuteront au mois de juillet. Ils concerneront : la suppression de l'ouvrage de retenue, le retalutage des berges de la nouvelle zone humide, la création de mares, la reconnexion de l'affluent du Tohon au cours d'eau et les travaux de la rive droite. « **À terme, ces travaux permettront d'avoir un écosystème fonctionnel qui ne dépendra plus des interventions humaines pour sa pérennité** », précise Simon Loinard.

Une nouvelle passerelle

La passerelle permettant de faire le tour complet du site va également être remplacée. « **Ces travaux empêcheront la circulation des piétons pendant environ deux semaines au mois de juillet** », informe Anne Montrelay.

À terme, la circulation sera rouverte et il sera possible de découvrir la zone humide située dans la partie nord du site. Durant les travaux, « **le tour du site restera possible en passant par la rue du pont à Tan** », le reste du cheminement piéton sera également accessible pendant toute la durée des travaux. À partir du mois de septembre commenceront les travaux d'aménagement paysager qui seront portés par la Ville.

Désherbage mécanique du maïs pour une meilleure qualité des eaux

PIPRIAC

Récemment, la Chambre d'agriculture et Eaux et Vilaine ont organisé une démonstration au champ de désherbage mécanique sur la culture du maïs. Un rendez-vous animé par Michel Moquet de la Chambre d'agriculture, qui a permis aux agriculteurs de voir les différents outils fonctionner (houe rotative, herse étrille, bineuse). Le suivi réalisé par l'agronome a été pris en charge par Eaux et Vilaine qui poursuit l'objectif « de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse ».

Une quinzaine d'agriculteurs ont pu ainsi découvrir l'itinéraire technique mis en place à la ferme d'Atant Pagan et écouté le témoignage de Gaëllic Le Roux.

Moduler ses pratiques de désherbage

« Il est aujourd'hui pertinent de moduler ses pratiques de désherbage sur cette culture majeure en Bretagne (près d'un quart de la surface cultivé - source : agreste). Pour s'adapter à la situation et faire face à l'évolution du contexte technique, comme la résistance de certaines plantes aux herbicides de synthèse, politiques notamment sur la qualité de l'eau, climatiques à l'exemple de la sécheresse, santé », explique l'intervenant.



Démonstration au champ devant une quinzaine d'agriculteurs ce jour-là. DR

Les conditions de réussite sont multiples

Les conditions de réussite du désherbage mécanique sont multiples comme l'explique l'animateur. « Parmi lesquelles le fait de disposer d'une parcelle propre, avec une rotation longue, par exemple. Par conséquent, il est intéressant d'être suivi pour s'initier ou se perfectionner, et échanger avec d'autres agriculteurs. »

Biodiversité et qualité de l'eau favorisées par des plantations de haies entre Sulniac et La Vraie-Croix

Le 19 mars 2025 à 12h40



Julien Vidal, technicien bocage Eaux et Vilaine, Julien Brothier, exploitant, Thierry Eveno, élu à Eaux et Vilaine et à GMVA ; Julien, de l'entreprise Ocre. (Eaux Et Vilaine)

L'objectif de cette action est de favoriser la biodiversité et le stockage de carbone, d'améliorer la qualité de l'eau, de limiter l'érosion des sols et de protéger le bétail. Lundi, sur les terres de Coët-Ruel, les techniciens d'Eaux et Vilaine ont clos le chantier en compagnie de l'agriculteur.